

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 13 avril 2016 - 18 h 00

L'an deux mille seize, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 05 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, SIMÉON et VOISIN Mrs BAË, BUISSON, CHOUARD, GAUBERT, LASCRET, LERAT, LORRAIN, MARIN, MONROZIER, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme MALET Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à Mme LACOSTE M. BROUSSE a donné procuration à Mme HERNANDEZ M. FRANCHINA a donné procuration à M. CHOUARD M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT M. SOUM a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme RANGOLY et Mme VITET (excusée) M. LOUZON
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. PILET Jean-Claude
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016 2 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2015 3 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2015 4 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2015 5 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2015 6 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac" 2015 7 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac II" 2015 8 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac III" 2015 9 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 2015 10 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran" 2015 11 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers" 2015 12 - Bilan des acquisitions et cessions foncières 2015 13 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2015 14 - Budget Primitif 2016 - budget principal "Commune" 15 - Vote des taux des Taxes Directes Locales 16 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2015 17 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 18 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Bâtiment Locatif" 19 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2015 20 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 21 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac" 22 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac II" 23 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac III" 24 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 25 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran"

- | |
|--|
| 26 - Budget Primitif 2016 – budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers" |
| 27 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - beffroi de l'église |
| 28 - Centre des Finances Publiques de Saint-Lys – demande d'une admission en non valeur de titres impayés |
| 29 - Attribution d'une participation financière – société des Meilleurs Ouvriers de France |
| 30 - Avenir Fonsorbais Omnisports - assemblée générale exceptionnelle du 10 mars 2016 |
| 31 - SCI Tony |
| 32 - Référents commerces |
| 33 - Soirée "entreprises fonsorbaises" du 11 avril 2016 |
| 34 - Bilan des formations des Elus 2015 |
| 35 - Projet de rénovation de la salle du Trépadé |
| 36 - Résidence Bénech de Colomiers Habitat – acquisition d'une parcelle et cession d'une parcelle |
| 37 - Demande d'une subvention auprès de la CAF - Lieu d'Accueil Adolescents-Parents |
| 38 - Complément de demande d'une subvention auprès de l'Etat – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2016 |
| 39 - Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo |
| 40 - Proposition de nom pour la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées |
| 41 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 42 - Questions orales posées par les divers groupes |
| 43 - Informations diverses |

Date de la convocation : 6 avril 2016	Date d'affichage : 7 avril 2016
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 24
en exercice : 33	Votants : 30

Décès d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS

Mme le Maire : il y a 48 heures, est décédé M. Cazenove. Ses obsèques se tiendront demain à 10 h 15 en l'église de Fonsorbes. M. Cazenove était une personnalité fonsorbaise. Il a été pendant de nombreuses années le président de l'association des retraités de Fonsorbes où il a été extrêmement apprécié. Il était, depuis le début de ce mandat, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale où j'ai pu apprécier ses qualités humaines. Je ne le connaissais pas auparavant et je dois dire que travailler avec lui a été un plaisir. Aussi, je vous demande, s'il vous plaît, de respecter une minute de silence.

Arrivée de M. LOUZON Thierry à 18 h 07

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Secrétaire de séance

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M PILET Jean-Claude du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOU	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Compte-rendu des séances

Mme le Maire : pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales impose la diffusion du compte-rendu dans la semaine qui suit le Conseil Municipal et, depuis la loi NOTRe, il est également obligatoire de le diffuser sur le site internet de la ville s'il est existant. Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit bien la rédaction du compte-rendu et ensuite du procès-verbal qui retrace les débats. Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, le compte-rendu de séance est sous la responsabilité du Maire et donc il n'est pas obligatoire qu'il soit signé du secrétaire de séance. Lors d'une question à l'Assemblée Nationale, il a été précisé que le compte-rendu liste les titres des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prises par le Conseil Municipal dans des délais de publicité relativement courts. Aussi, un courriel a t-il été adressé aux Présidents de groupe afin de leur proposer d'acter ce nouveau fonctionnement pour les comptes-rendus. Ils reprendront uniquement les titres des affaires traitées, les textes des délibérations et les votes. Ils seront uniquement signés par Mme le Maire.

Avez-vous des remarques ? Donc, s'il n'y en a pas, c'est acté.

Mme le Maire : questions orales posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. projet Val Tolosa
2. station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 10 mars 2016.

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstentions :	2 (Mme Bobo et M. Séverac)

M. Perrot : vous avez oublié de demander qui refuse de voter.

Mme le Maire : refus de vote ?

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstentions :	2 (Mme Bobo et M. Séverac)

Mme le Maire : attendez, vous pouvez m'expliquer s'il vous plaît ? Je ne comprends plus rien.

M. Perrot : nous agissons dans la même cohérence que d'habitude. Il n'y a pas de justification supplémentaire.

Mme le Maire : vous pouvez nous la rappeler ? Parce que là, pour le coup, nous votons un procès-verbal qui est le verbatim exact de ce qui a été dit en Conseil Municipal lors de sa tenue ; vous refusez de voter ce procès-verbal, que vous avez signé en plus ? Je ne comprends pas très bien. Si vous n'avez pas d'explication autre à nous fournir ...

M. Gaubert : l'autre jour, en l'absence de M. Perrot, vous avez effectivement évoqué cette problématique et l'aspect réglementaire du vote. Nous avons dit que nous maintiendrons notre position, compte-tenu d'une antériorité liée à une prise de position en 2013 qui avait été validée par le Conseil Municipal, à savoir la non parution des comptes-rendus sur le site Internet de la Mairie. Or, effectivement, aujourd'hui, réglementairement ça vous arrange de nous opposer. Donc, notre position d'aujourd'hui, c'est que nous maintenons notre refus de vote. Effectivement, si vous considérez que nous sommes dans l'illégalité, nous vous laissons le choix de prendre toute disposition ...

Mme le Maire : non, je ne prendrai aucune disposition. Cela me laisse extrêmement perplexe que des Elus municipaux refusent de voter quelque chose qui est la loi.

M. Marin : je voudrais m'adresser à tous mes collègues. Il vient d'être fait allusion à une affaire de 2013, je la connais très bien puisque c'est moi qui l'avais soulevée. J'avais soulevé le fait qu'il apparaissait immédiatement après les Conseils Municipaux les procès-verbaux sur le site internet. Or, il ne s'agissait pas des procès-verbaux, il s'agissait des comptes-rendus et ils étaient appelés procès-verbaux ; c'est la raison pour laquelle j'étais intervenu en Conseil Municipal en demandant à ce que bon ordre soit remis à tout cela. A l'heure actuelle, je vois ressortir cette situation et je tenais à vous dire que c'est absolument anormal parce que ce n'est pas du tout ce qui s'était dit à l'époque.

M. Gaubert : nous ne sommes pas du tout d'accord avec votre interprétation, ce n'est pas du tout celle-là. Et d'ailleurs, nous ressortirons pour le prochain Conseil Municipal l'extrait du Conseil Municipal concernant ce point ; nous l'avons sous les yeux. Nous considérons aujourd'hui que vous avez travaillé dans le même sens que moi au moment où j'avais effectivement exprimé le refus que ces comptes-rendus soient diffusés sur le site internet, dans la mesure où ils ne reflétaient pas l'intégralité des débats du Conseil Municipal. Nous considérons que les Fonsorbais n'étaient pas en mesure d'apprécier ce qui avait été dit. Nous restons sur cette position.

Mme le Maire : en ce qui nous concerne, nous appliquons la loi, rien que la loi.

M. Gaubert : vous appliquez la loi, et nous, nous maintenons notre position.

Mme le Maire : parfait.

Mme le Maire : vous avez bien compris que la partie principale de cette séance porte sur le vote du budget. Les dossiers ont été examinés par la commission des finances les 8 et 31 mars et 7 avril 2016. Tous les documents nécessaires ont donc été joints à la convocation.

Concernant la présidence de la séance pendant le vote des Comptes Administratifs : l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que "dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire doit se retirer au moment du vote."

Il est donc proposé que, pour les votes des Comptes Administratifs, la présidence soit assurée par M. Marin.

VOII	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs vont être globalement présentés, suivis du vote. Il en sera de même pour les Budgets Primitifs.

Elle cède la parole à Mme Krier Christine, Adjointe déléguée aux finances, qui présente tous les documents financiers à l'aide du vidéoprojecteur.

2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2015 (délibérations n° 2016-042 et 2016-043)

Mme Krier : présentation des résultats 2015.

Dans un premier temps, nous verrons les résultats 2015 : le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la commune, de l'Atelier Relais Carrosserie, du bâtiment locatif, du bâtiment locatif ex-Lopez, du lotissement Cachac, lotissement Cachac II, lotissement Cachac III, lotissement la Rose du Parc, lotissement les Jardins de Moundran, la Zone Economique les Portes du Gers. Nous verrons ensuite le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2015.

Budget principal "Commune" - Compte Administratif 2015

Chaîne de l'épargne 2012, 2013, 2014 et 2015 :

	2012	2013	2014	2015	Variation
Produits de fonctionnement courant	12 087 288	12 862 401	11 451 617	11 567 138	1.01%
- Charges de fonctionnement courant	11 300 615	12 754 420	10 451 006	9 833 348	-5.91%
= EPARGNE DE GESTION	786 673	107 981	1 000 612	1 733 789	73.27%
+ Solde exceptionnel large	41 535	535 126	87 188	-372 677	-527.44%
= Produits exceptionnels larges*	55 615	548 491	92 110	175 289	90.30%
- Charges exceptionnelles larges*	14 080	13 365	4 922	547 966	NS
- Intérêts	164 392	79 573	554 926	180 045	-67.56%
= EPARGNE BRUTE	663 816	563 534	532 874	1 181 067	121.64%
- Capital	810 369	675 262	712 481	483 790	-32.10%
= EPARGNE NETTE	-146 553	-111 728	-179 607	697 277	488.22%

Mme Krier : nous voyons que les produits de fonctionnement courant, entre 2014 et 2015, stagnent. Il n'y a pas eu de reversement des budgets annexes sur le budget de la commune. Donc, sur les six dernières années, l'épargne nette était négative. Pour la première fois en 2015, une épargne nette est largement positive.

Les ratios 2015 :

Informations financières - ratios	Commune	Moyennes nationales
Dépenses réelles de fonctionnement/population	870.89	1224
Produits des impositions directes/population	467.19	516
Recettes réelles de fonctionnement/population	983.67	1337
Dépenses d'équipement brut/population	76.32	321
Encours de dette/population	403.28	958
DGF/population	275.44	227
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	46.86 %	53.98 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	105.43 %	98.13 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	7.75 %	24 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	40.99 %	71.65 %

Mme Krier : dépenses réelles de fonctionnement/population : nous voyons que nous ne sommes pas une commune riche.

Dépenses d'équipement brut/population : nous voyons que nous ne faisons pas grand-chose.

Encours de dette/population : nous voyons que la commune n'est plus endettée.

DGF/population : nous voyons encore que Fonsorbes est une commune pauvre, compensée par l'Etat.

Compte de Gestion

Mme Krier : nous ne regardons que les premières lignes, que le budget de la commune :

- résultat de clôture 2014 – investissement/fonctionnement : 461 370,70 €
- part affectée à l'investissement 2015 : 267 683,97 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 1 188 306,71 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 512 792,71 €
 - soit un total de : 1 701 099,42 €
- résultat de clôture 2015 – investissement : 920 622,74 €
- résultat de clôture 2015 – fonctionnement : 974 163,41 €
 - soit un total de : 1 894 786,15 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 267 683,97 €	729 054,67 €
AFFECTATION DU RESULTAT		267 683,97 €
SOLDE NON AFFECTE		461 370,70 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 3 230 020,33 €	- 11 450 679,36 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 418 327,04 €	11 963 472,07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 188 306,71 €	512 792,71 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS		
RESULTAT DE CLOTURE	920 622,74 €	974 163,41 €
TOTAL		1 894 786,15 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 147 614,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	12 180,00 €	
RESTES A REALISER	- 135 434,00 €	
RESULTAT DEFINITIF	785 188,74 €	974 163,41 €
TOTAL		1 759 352,15 €

3 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2015 (délibérations n° 2016-044 et 2016-045)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 – investissement : - 1 063,27 €
- résultat de clôture 2014 – fonctionnement : 2 389,66 €
 - soit un total de : 1 326,39 €
- part affectée à l'investissement 2015 : 2 134,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 1 063,74 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 3 189,50 €
 - soit un total de : 4 253,24 €
- résultat de clôture 2015 – investissement : 0,47 €
- résultat de clôture 2015 – fonctionnement : 3 445,16 €
 - soit un total de : 3 445,63 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 1 063,27 €	2 389,66 €
AFFECTATION DU RESULTAT		2 134,00 €
SOLDE NON AFFECTE		255,66 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 23 146,23 €	- 118 658,10 €
RECETTES DE L'EXERCICE	24 209,97 €	121 847,60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 063,74 €	3 189,50 €
RESULTAT DE CLOTURE	0,47 €	3 445,16 €
TOTAL		3 445,63 €
RESULTAT DEFINITIF	0,47 €	3 445,16 €
TOTAL		3 445,63 €

Arrivée de Mme MATHIEU-DEBLACHE Virginie à 18 h 26

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

4 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2015 (délibérations n° 2016-046 et 2016-047)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 – investissement : - 2 134,71 €
- résultat de clôture 2014 – fonctionnement : - 1 268,74 €
 - soit un total de : - 3 403,45 €
- part affectée à l'investissement 2015 : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 7 789,22 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : - 952,37 €
 - soit un total de : 6 836,85 €
- résultat de clôture 2015 – investissement : 5 654,51 €
- résultat de clôture 2015 – fonctionnement : - 2 221,11 €
 - soit un total de : 3 433,40 €

Compte Administratif :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 2 134,71 €	- 1 268,74 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		- 1 268,74 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 31 776,18 €	- 52 461,83 €
RECETTES DE L'EXERCICE	39 565,40 €	51 509,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 789,22 €	- 952,37 €
RESULTAT DE CLOTURE	5 654,51 €	- 2 221,11 €
TOTAL		3 433,40 €
RESULTAT DEFINITIF	5 654,51 €	- 2 221,11 €
TOTAL		3 433,40 €

5 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2015 (délibérations n° 2016-048 et 2016-049)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 - investissement : - 4 495,28 €
- résultat de clôture 2014 - fonctionnement : 2 984,38 €
 - soit un total de : - 1 510,90 €
- part affectée au fonctionnement 2015 : 2 984,38 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 4 479,32 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 3 358,13 €
 - soit un total de : 7 837,45 €
- résultat de clôture 2015 - investissement : - 15,96 €
- résultat de clôture 2015 - fonctionnement : 3 358,13 €
 - soit un total de : 3 342,17 €

Compte Administratif :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 4 495,28 €	2 984,38 €
AFFECTATION DU RESULTAT		2 984,38 €
SOLDE NON AFFECTE		- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 10 706,10 €	- 13 659,85 €
	15 185,42 €	17 017,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 479,32 €	3 358,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 15,96 €	3 358,13 €
TOTAL		3 342,17 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- 15,96 €	3 358,13 €
TOTAL		3 342,17 €

6 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2015 (délibérations n° 2016-050 et 2016-051)

Mme Krier :

Compte de Gestion

• résultat de clôture 2014 – investissement :	9 000,00 €
• résultat de clôture 2014 – fonctionnement :	25 000,00 €
○ soit un total de :	34 000,00 €
• part affectée au fonctionnement 2015 :	0,00 €
• résultat de l'exercice 2015 - investissement :	- 3 000,00 €
• résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement :	0,00 €
○ soit un total de :	- 3 000,00 €
• résultat de clôture 2015 – investissement :	6 000,00 €
• résultat de clôture 2015 – fonctionnement :	25 000,00 €
○ soit un total de :	31 000,00 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	9 000,00 €	25 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		25 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 4 500,00 €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 500,00 €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 000,00 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	6 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		31 000,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	6 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		31 000,00 €

7 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2015 (délibérations n° 2016-052 et 2016-053)

Mme Krier :

Compte de Gestion

• résultat de clôture 2014 – investissement :	303 430,13 €
• résultat de clôture 2014 – fonctionnement :	88 331,32 €
○ soit un total de :	391 761,45 €
• part affectée au fonctionnement 2015 :	0,00 €
• résultat de l'exercice 2015 - investissement :	- 29 996,27 €
• résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement :	19 573,25 €
○ soit un total de :	- 10 423,02 €
• résultat de clôture 2015 – investissement :	273 433,86 €
• résultat de clôture 2015 – fonctionnement :	107 904,57 €
○ soit un total de :	381 338,43 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	303 430,13 €	88 331,32 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		88 331,32 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 156 905,44 €	- 129 410,19 €
RECETTES DE L'EXERCICE	126 909,17 €	148 983,44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 29 996,27 €	19 573,25 €
RESULTAT DE CLOTURE	273 433,86 €	107 904,57 €
TOTAL		381 338,43 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	273 433,86 €	107 904,57 €
TOTAL		381 338,43 €

8 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2015 (délibérations n° 2016-054 et 2016-055)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 – investissement : 386 847,64 €
- résultat de clôture 2014 – fonctionnement : 170 989,99 €
 - soit un total de : 557 837,63 €
- part affectée au fonctionnement 2015 : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 18 754,94 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 27 560,40 €
 - soit un total de : 46 315,34 €
- résultat de clôture 2015 – investissement : 405 602,58 €
- résultat de clôture 2015 – fonctionnement : 198 550,39 €
 - soit un total de : 604 152,97 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	386 847,64 €	170 989,99 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		170 989,99 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 189 406,62 €	- 203 161,56 €
RECETTES DE L'EXERCICE	208 161,56 €	230 721,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 754,94 €	27 560,40 €
RESULTAT DE CLOTURE	405 602,58 €	198 550,39 €
TOTAL		604 152,97 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	

RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	405 602,58 €	198 550,39 €
TOTAL		604 152,97 €

9 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2015 (délibérations n° 2016-056 et 2016-057)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 - investissement : 0,00 €
- résultat de clôture 2014 - fonctionnement : 5 000,00 €
 - soit un total de : 5 000,00 €
- part affectée au fonctionnement 2015 : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 0,00 €
 - soit un total de : 0,00 €
- résultat de clôture 2015 - investissement : 0,00 €
- résultat de clôture 2015 - fonctionnement : 5 000,00 €
 - soit un total de : 5 000,00 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- €	5 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- €	5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €

10 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LES JARDINS DE MOUNDRAN" 2015 (délibérations n° 2016-058 et 2016-059)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 - investissement : 15 000,00 €
- résultat de clôture 2014 - fonctionnement : 0,93 €
 - soit un total de : 15 000,93 €
- part affectée au fonctionnement 2015 : 0,00 €

- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : - 0,93 €
 - soit un total de : - 0,93 €
- résultat de clôture 2015 - investissement : 15 000,00 €
- résultat de clôture 2015 - fonctionnement : 0,00 €
 - soit un total de : 15 000,00 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	15 000,00 €	0,93 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		0,93 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		- 0,93 €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	0,93 €
RESULTAT DE CLOTURE	15 000,00 €	- €
TOTAL		15 000,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	15 000,00 €	- €
TOTAL		15 000,00 €

11 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ZONE ECONOMIQUE LES PORTES DU GERS" 2015 (délibérations n° 2016-060 et 2016-061)

Mme Krier :

Compte de Gestion

- résultat de clôture 2014 - investissement : - 1 801 648,43 €
- résultat de clôture 2014 - fonctionnement : 0,00 €
 - soit un total de : - 1 801 648,43 €
- part affectée au fonctionnement 2015 : 0,00 €
- résultat de l'exercice 2015 - investissement : 1 801 648,43 €
- résultat de l'exercice 2015 - fonctionnement : 633 691,66 €
 - soit un total de : 2 435 340,09 €
- résultat de clôture 2015 - investissement : 0,00 €
- résultat de clôture 2015 - fonctionnement : 633 691,66 €
 - soit un total de : 633 691,66 €

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 1 801 648,43 €	- €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 1 821 848,77 €	- 3 633 597,37 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 623 497,20 €	4 267 289,03 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 801 648,43 €	633 691,66 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	633 691,66 €
TOTAL		633 691,66 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- €	633 691,66 €
TOTAL		633 691,66 €

Mme Krier : avez-vous des questions avant que nous ne passions au vote ?

Mme le Maire : effectivement, c'est une présentation de chiffres, vous aviez déjà eu tous ces documents lors des commissions finances, ainsi qu'avec la convocation au Conseil Municipal.

M. Pilet : je vais me permettre une ou deux remarques sur l'ensemble des éléments présentés. La loi oblige maintenant à faire des notes de synthèse, ce qui est une très bonne chose, ce qui a été fait. Le petit hic que je voulais souligner, c'est qu'il me semble qu'il y a quelques erreurs, autant pour la note de synthèse concernant cette partie, que pour le budget prévisionnel ; pour le budget 2016 j'y reviendrai. Notamment une qui me paraît importante sur la note de synthèse pour la colonne "impôts taxes" : il est marqué que la commune aurait 6 376 876 € de recettes et, en fait, sur les comptes de résultat c'est 5 627 000 €. Donc, être attentif. C'est vrai que c'est un outil intéressant parce qu'il permet d'avoir une approche simplifiée, mais il faut être attentif aux données, j'y reviendrai après parce que j'ai relevé plusieurs petits signes comme ça, où il y avait un décalage entre la réalité des comptes et le contenu de la note de synthèse. C'était une première, il faut le saluer, mais il faut être attentif.

Mme Krier : dans les résultats, il s'agit des "chapitres", alors que tu ne parles que des "impôts et taxes".

M. Pilet : oui, mais je pense que c'est bien de le préciser dans la note de synthèse parce que quelqu'un qui n'a pas l'ensemble des éléments aura une lecture faussée des choses. C'est bien que la loi oblige qu'il y ait la note de synthèse.

Mme Krier : ce n'est pas une erreur, c'est précisé : "impôts et taxes" ce n'est pas la même chose que "impôts" tout court.

M. Pilet : vous le regarderez, je ne veux pas épiloguer là-dessus. Juste souligner, sur le résultat de la commune où une marge a été dégagée, je le reprendrai aussi tout à l'heure, qu'il y a quand même un besoin d'un investissements fort, qui est quand même problématique pour le budget de la commune : savoir comment nous allons réaliser et tenir ces investissements, nous y reviendrons tout à l'heure, et pointer qu'au niveau du chapitre concernant les salaires, par rapport au budget prévisionnel, il y a eu un delta de non utilisés, donc d'économies de 167 000 €.

Mme Krier : nous l'avons déjà expliqué, c'est de par une meilleure gestion du personnel sur la gestion des remplacements.

M. Pilet : juste, je le pointe. Je veux que ce soit bien acté.

Mme Krier : et je te réponds.

M. Pilet : nous en avons discuté en commission finances, il n'y a pas de souci. Je tenais à le pointer très clairement.

Mme Krier : sur la note de synthèse, j'insiste, ce n'est pas une erreur, "impôts et taxes", j'insiste.

Mme le Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons le mettre aux voix. Concernant les débats à propos des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs, je peux être présente et participer. Par contre, sur le vote des Comptes Administratifs, je sors.

M. Gaubert : j'aurais considéré, comme M. Marin avait la fonction de Président, qu'il l'assumait jusqu'au bout, mais peu importe, c'est juste une observation, ce n'est pas une critique, je peux me tromper.

Je voudrais expliquer notre vote. Il est vrai que nous n'avons pas voté le budget. Par contre, nous avons voté les budgets annexes l'année dernière. Mais nous considérons que notre vote est un vote technique. Mais, malgré tout, ce vote technique est déjà une reconnaissance du travail accompli par le directeur financier, qu'il faut remercier, qui apporte dans la mesure du possible les explications que nous demandons, qui est toujours disponible pour nous apporter les éléments dont nous avons besoin pour la compréhension. C'est bien de le dire, c'est bien de le rappeler, j'essaie de le faire à chaque fois que je peux. Donc, en ce qui concerne le vote du Compte Administratif, nous considérons que ce sera plutôt un vote technique puisqu'il est en regard du Compte de Gestion qui est exactement le reflet du Compte Administratif et qu'il valide, non pas une gestion, mais une clôture d'exercice. Donc, hormis cela, le budget annexe de l'Atelier Relais Carrosserie

nous pose toujours problème puisqu'effectivement notre vote ne sera pas logique puisqu'il ne sera pas dans le sens du vote des autres Comptes Administratifs. Donc, pour celui-ci, nous voterons contre, s'agissant uniquement des Comptes Administratifs. Lorsque nous passerons au vote de l'affectation du résultat, ça sera une autre option. Donc, aujourd'hui, nous voterons pour les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion, y compris pour celui de la commune pour les raisons que je viens d'évoquer, hormis pour le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" pour lequel effectivement notre vote sera négatif.

Mme le Maire :

2 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2015
--

Budget principal "Commune"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (<i>Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot</i>)
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex Lopez"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac II"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac III"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal les Jardins de Moundran"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs

**2 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2015**

M. Marin procède au vote des Comptes Administratifs des différents budgets :

Budget principal "Commune"

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex Lopez"

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac"

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac II"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac III"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal les Jardins de Moundran"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire regagne la séance

12 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2015 (délibération n° 2016-062)

Mme Krier :

Acquisitions immobilières 2015

	Dossiers	N° Parcelles	Superficies (m ²)	Prix	Vendeurs
Budget Principal	Terrain stade du lycée	BE 123-BE 125	6 200	124 000,00	SARL Promotion Construction MG
	Lotissement les Treize Vents	AZ 66 / AZ 71	1 431	1,00	SA HLM Les Chalets
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL				124 001,00 €

Cessions immobilières 2015

	Dossiers	N° Parcelles	Superficies (m ²)	Prix	Acquéreurs
Budget Principal	Rivière d'Esquiré / La Rivière	AW3 / AM5	97 563	78 000,00	SAFER
	SOUS TOTAL BUDGET PRINCIPAL				78 000,00
Budget Annexe Zone Economique Les Portes du Gers	Les Portes du Gers	8 parcelles : BE3p, BE4p, BE5, BE76, BE41p, BE50p, BE51p, BE52p	82 951	2 445 440,26	SARL Promotion Construction MG
	SOUS TOTAL ZONE ECONOMIQUE LES PORTES DU GERS				2 445 440,26
Budgets Annexes Lotissements Cachac II et Cachac III	Cachac II	16	646	67 830,00	BURCHI CARRILLO
	SOUS TOTAL LOTISSEMENT CACHAC II				67 830,00
	Cachac III	22	523	54 915,00	MARLOT David / BOUDOT Virginie
	Cachac III	5	650	68 250,00	GUILBERT Sébastien
	SOUS TOTAL LOTISSEMENT CACHAC III				123 165,00
TOTAUX				2 714 435,26 €	

Mme le Maire : avez-vous des commentaires ?

M. Pilet : une précision concernant les cessions foncières sur les terrains autour du stade du lycée. J'avais souvenir qu'en commission urbanisme nous avons parlé d'échange, que nous devons céder des terrains et en acquérir, pour une histoire de délimitation qui n'était pas correcte. S'agit-il de cela ?

Mme le Maire : non, il n'y avait pas de notion d'échange ; la municipalité précédente a été obligée de décaler le stade pour pouvoir réaliser le merlon qui se trouve le long des propriétés des habitants de l'impasse du Bout du Monde. En l'occurrence, en décalant le stade, nous nous trouvions sur des terrains appartenant à M. Miatto. Il a donc fallu les acheter.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2015.

VOIR	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2015 (délibération n° 2016-063)

Mme Krier : nous allons traiter tous les budgets primitifs 2016. Nous allons commencer par l'affectation des résultats de chacun, suivie du budget. Nous allons faire la commune, nous verrons ensuite le taux des taxes, tous les budgets annexes : affectation des résultats et Budgets Primitifs de tous les budgets annexes : Atelier Relais Carrosserie, bâtiment locatif, bâtiment locatif ex-Lopez, lotissement Cachac, lotissement Cachac II,

lotissement Cachac III, lotissement la Rose du Parc, lotissement les Jardins de Moundran, la Zone Economique les portes du Gers.

Budget de la commune

La somme de 974 163,41 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, nous pouvons y affecter la somme de 240 163,41 €. Les 734 000 € restant seront reportés en section de fonctionnement.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2015 pour les sommes énoncées.

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

14 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2016-064)

Mme Krier présente le Budget Primitif 2016 :

Section fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	734 000 €
Chap 013 Atténuations de charges (remb. absences)	160 000 €
Chap 042 Opérations d'ordre	90 375 €
Chap 70 Produits des services (médiathèque, ludothèque, marchés, locations de salles, mises à disposition CAM et SIVOM)	667 200 €
Chap 73 Impôts et taxes	6 124 736 €
Chap 74 Dotations, subventions, participation	3 418 895 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante (revers. budget les Portes du Gers pour travaux renforcement réseau électrique)	572 500 €
Chap 76 Produits financiers (revers. Etat pour prêt SFIL)	43 091 €
Chap 77 Produits exceptionnels	50 000 €
Total recettes	11 860 797 €

Pour le chapitre 74, par rapport à 2015, nous avons perdu 13 000 €.

Pour le chapitre 76, en 2016, nous percevons deux années.

Section fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	1 652 385 €
L'intégration des compétences du SIVOM de Saint-Lys a entraîné une hausse de 6.14% sur le budget ; sans les compétences du SIVOM de Saint-Lys, nous aurions eu une baisse de 2.19% :	
<ul style="list-style-type: none"> • Electricité : marché à groupement de commande (Muretain Agglo) • Extinction de l'éclairage public • Dénonciation du marché des photocopieurs • Ecoles : budget par élève stable 	
Chap 012 Charges de personnel	5 162 750 €
L'intégration des compétences du SIVOM de Saint-Lys a entraîné une hausse de 4.98%, sans les compétences du SIVOM de Saint-Lys, la hausse aurait été de 2.38%	
Il faut déduire de ce chapitre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition SIVOM et CAM pour 400 000 € • Remboursement personnel : 160 000 € • Contrats aidés : 78 000 € 	
Chap 014 Atténuation des produits	1 990 000 €
dont : - CAM : AC pour 1 330 000 € dont négociation de 106 000 €	
- Etat : FNGIR pour 639 000 €	
Chap 022 Dépenses imprévues	204 391 €
Chap 023/042 :	
Autofinancement pour 1 359 625 € (déduction faite des opérations d'ordre en recettes de fonctionnement), donc :	

Chap 023 Virement à la section d'investissement	1 100 000 €
Chap 042 Opération d'ordre entre section	350 000 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	1 006 271 €
dont : - syndicats	
- contribution incendie	
- subventions aux associations - toujours suivant les clés de répartition	

Mme le Maire : tous ces documents ont d'ores et déjà été envoyés. Il est important de savoir qu'il n'y a pas eu de baisse par rapport à l'année dernière. Donc, les chiffres qui avaient été annoncés par élève ont été maintenus, qu'il s'agisse de la coopérative, du budget de fonctionnement ou du transport.

Mme Krier :

Subventions scolaires, pour total de :	17 306 €
Subventions social :	300 000 €
Subventions périscolaire :	1 004 €
Association Dominique :	270 €
Associations sportives	47 042 €

Mme le Maire : en ce qui concerne les associations nous avons revu les clés de répartition.

M. Chouard : nous avons en fait réappliqué, nous ne les avons pas revues, les clés de répartition. Par contre, nous avons appliqué les montants tels que nous les avons décidés auparavant, c'est-à dire un étalement de la baisse, ou de la hausse pour certaines associations, sur cinq ans. Nous sommes donc sur la 2^{ème} année. Nous avons donc appliqué exactement les mêmes clés de répartition, elles n'ont pas changé par rapport à l'année dernière.

Mme Krier :

Associations cultures :	56 695 €
Subventions diverses :	1 831 €
Soit un total général de :	424 148 €

Mme le Maire : sachant que la plus grosse subvention est affectée au CCAS de l'ordre de 300 000 €. Souhaitez-vous intervenir sur la section de fonctionnement ou continuons-nous sur l'investissement ?

M. Gaubert : oui, se sera plus que des observations, ce sera une analyse globale, comme je fais à chaque fois, je vais donc prendre un petit peu de temps pour le faire :

"Mme le Maire, Mesdames et Messieurs, l'établissement d'une note de synthèse pour la présentation du budget, même si elle répond à une obligation réglementaire, permet de rendre lisible la mise en œuvre des orientations budgétaires de la majorité et de vérifier si ces orientations sont bien appliquées. Pour ce qui nous concerne, la lecture de cette synthèse permet une analyse plus factuelle du budget présenté.

En ce qui concerne les ratios financiers, nous aurions apprécié avoir une analyse de l'équipe majoritaire, car, seuls, les chiffres ne permettent pas d'apprécier l'état réel des finances. En effet, lorsqu'on se situe en deçà d'une moyenne nationale, on ne peut pas affirmer que la commune en dégage un atout, puisqu'au delà de ces indices statistiques, certains critères d'éligibilité aux mécanismes de péréquation sont favorables à notre ville. En d'autres termes, notre commune étant classée comme "pauvre", cette dernière ne peut assurer totalement ses missions comme les communes de la même strate, et offrir le même niveau de services. Nous apprécions que l'équipe majoritaire ne propose pas une augmentation de la fiscalité, mais il aurait été intéressant de connaître le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi, rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal, par la commune, le groupement, et le potentiel fiscal, c'est un peu technique, je le conçois. Nous savons tout de même que les taux appliqués à Fonsorbes sont à leur maximum depuis des années, et votre plan, je salue, sera de bénéficier d'une augmentation de la population pour accroître la masse fiscale si la tendance à la non augmentation des taux se confirmait. Au niveau de la baisse des concours financiers de l'Etat, nous comprenons que la contribution au redressement des comptes publics peut être handicapante pour notre ville, mais outre la baisse moins importante de la DGF que prévue pour 2016, nous constatons que la Dotation Nationale de Péréquation est en baisse sensible. Nous pouvons comprendre que notre entrée dans la CAM en a bonifié les conditions d'accès, nous plaçant peut-être en position de ne plus la percevoir dès 2017. A minima dans le cadre d'un mécanisme de sortie, nous pourrions percevoir au mieux 50 % en 2017. Si cette tendance se confirme, vous devrez en tenir compte pour vos prévisions budgétaires l'an prochain. Au final, nous bénéficions d'un équilibre conjoncturel, plus que structurel, au niveau des dotations de l'Etat. Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons compris que l'entrée dans la CAM a été un atout puisque nous pouvons profiter de ses groupements de commandes. Nous vous incitons à privilégier cette voie. Nous avons compris que les économies sur les dépenses à caractère général sont arrivées à un seuil maximum, ne nous donnant plus de marge de manœuvre supplémentaire ; l'extinction de l'éclairage public n'apporte qu'un gain substantiel au regard des désagrèments qu'il procure. L'économie sur les fluides est conjoncturelle, et nous constatons qu'après une baisse de 20 % des carburants, ce poste reste au même niveau qu'en 2015. Nous vous invitons, bien

évidemment, à rajeunir le parc automobile et mutualiser l'achat des carburants. Mais vous devrez aussi vous pencher sur la rationalisation de l'utilisation des véhicules. Pour la résiliation des marchés des photocopieurs, nous considérons que sur l'année 2016, l'économie sur la maintenance sera fortement minimisée par l'indemnité de résiliation de 120 000 € à imputer sur les dépenses de cet exercice. Nous considérons que c'est un effet d'affichage puisque l'économie n'est pas réelle ; peut-être y-avait-il à creuser au niveau des marchés du groupement. Au niveau des subventions, nous voudrions comprendre pourquoi l'AFO est destinataire des subventions alors que sa dissolution est imminente. Pour les dépenses de personnel, nous percevons une volonté de la majorité d'en limiter l'évolution. Le non-remplacement des départs à la retraite se doit d'être regardé comme une économie potentielle, mais pas au détriment de la qualité du service public. Nous remarquons, certes, que le tableau des emplois évolue à la baisse en volume entre 2015 et 2016 de quatre ETP (Equivalent Temps Plein) malgré l'intégration du personnel du SIVOM. Mais, nous comprenons aussi que si le nombre d'agents était resté égal au niveau de 2015, l'augmentation en valeur de la masse salariale aurait été bien supérieure à 5 % puisque vous annoncez 4,98 % avec l'intégration. Par exemple, le coût moyen d'un agent qui était en 2015 de 36 333 € passe en 2016 à 38 220 €. Nous souhaitons que la réorganisation des organisations soit engagée en lien avec les personnels afin d'apporter le meilleur service possible à nos administrés. Alors, certains diront que notre démarche est purement comptable, or il n'en est rien car nous pensons que les gains de productivité peuvent profiter à tout le monde, et notamment pour améliorer les carrières des agents les plus méritants. La catégorie C étant représentée à plus de 90 %, nous croyons que l'évolution vers la catégorie supérieure ou de certains agents assurant des fonctions d'encadrement, est potentiellement possible. Par contre, nous n'acceptons pas que vous privilégiez l'égalitarisme au détriment de l'équité. Si vous aviez maintenu le principe de l'application des critères de l'absentéisme pour le nouveau régime indemnitaire, vous auriez confirmé votre autorité. Mais, ces errements vous ont conduits à accepter la surenchère en validant la récupération d'un jour férié qui n'avait pas à l'être. Encore un coût supplémentaire que les Fonsorbais devront assurer indirectement. Votre conception de la gestion dynamique n'est pas la même que la nôtre. Nous constatons une épargne nette positive, mais déjà divisée par trois par rapport à celle de 2015. La fragilité de votre gestion à travers des ressources aléatoires ne peut être qu'inquiétante. Même si vous avez déclaré avoir inversé la tendance en passant d'une épargne nette négative à positive, nous demandons à pouvoir le vérifier sur la durée du mandat. En France, les renversements de tendance annoncés ne sont pas toujours avérés. Sur la section d'investissement, même si les prévisions respectent le Plan Pluriannuel d'Investissements, nous considérons que celui-ci est insuffisant et inadapté au développement, même modéré, de la population Fonsorbaise. Comment financerez-vous les nouveaux besoins en infrastructures ? Notre niveau d'endettement est équivalent à celui de 2013, et nous pensons sincèrement que nous devons nous inscrire dans cette évolution en engageant ces travaux dont vous étiez les chantres lors des précédents mandats : salle des fêtes, salle multi activités, et d'autres. La commune doit pouvoir imaginer profiter de ces taux historiquement bas pour emprunter. Ne serait-ce qu'en renégociant les prêts existants. Vous considérez que vos prédécesseurs n'étaient pas à la hauteur de ces enjeux, mais y êtes-vous aujourd'hui ? Les budgets annexes ne nous posent pas de problème, hormis celui de l'Atelier Relais Carrosserie. Nous ne comprenons pas qu'une affaire en déliquescence, pour laquelle tous les plans d'apurement des dettes sont restés sans effet sont toujours à nos dépens et à ceux des Fonsorbais qui, à travers leurs impôts, paient. Je pense être le seul qui depuis le début dénonce cet état de fait. Le groupe n'en assurera pas la responsabilité aux yeux de nos concitoyens.

En conclusion, même si nous constatons que des efforts ont été faits, nous pensons que ce troisième budget reste encore fragile. Les dotations ont, pour cette année, encore joué un rôle amortisseur en ne perturbant pas l'équilibre du budget. Mais cela durera-t-il ? Que ferez-vous lorsque les mécanismes de péréquation ne joueront plus en votre faveur alors que vous avez des marges extrêmement limitées sur la diminution des dépenses ? Au-delà de vos prévisions sur le développement économique non acté dans votre feuille de route, et qui se limiteront à la finalisation du projet des Portes du Gers, que ferez-vous pour trouver de nouvelles recettes ? La fiscalité : nous considérons aujourd'hui que vous n'administrez une commune qu'avec des mesures ponctuelles sans vision globale. Certes, vous affirmez que les Fonsorbais vous ont élus sur un projet de redressement des comptes, mais était-ce bien l'enjeu pour une commune de notre importance ? Nous devons une fois de plus nous opposer à ce budget, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement, en votant contre. Nous voterons bien sûr pour le maintien des taux, mais nous voterons contre le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" dont nous continuerons à dénoncer l'ineptie auprès des Fonsorbais. Je vous remercie de votre attention."

Mme le Maire : je vais vous répondre sur l'Atelier Relais. Il est vrai que nous sommes dans une situation qui est scandaleuse. Il n'en demeure pas moins que le Tribunal de Commerce a été saisi, dont nous en subissons la décision. Certes, elle ne nous convient pas, mais nous n'avons pas d'autre choix que de s'aligner, c'est une décision que nous allons qualifier de "décision de justice", nous faisons avec, en espérant qu'à partir de 2017 il sera effectivement en capacité de rembourser la dette qui se monte aujourd'hui à 90 000 €.

M. Pilet : nous n'avons présenté que la partie "fonctionnement", l'intervention est sur l'ensemble du budget, et pour qu'il puisse y avoir un débat, si vous êtes d'accord, je voudrais que nous finissions de présenter le budget de façon que nous puissions échanger après sur l'ensemble. J'allais réagir sur le budget fonctionnement, mais vous avez élargi sur d'autres points ; je ne sais pas comment vous voulez procéder, mais moi je serai pour finir la présentation du budget.

Mme le Maire : l'idée était effectivement de présenter la totalité. Présentons alors de la totalité du budget, c'est ce que j'avais envisagé.

Mme Krier : nous n'avions pas fini le fonctionnement :

Chap 66 Charges financières	250 000 €
Les intérêts de la dette pour 230 000 € pour Fonsorbes et 50 000 € apportés par le SIVOM du Canton de Saint-Lys	
Chap 67 Charges exceptionnelles	145 000 €
Total dépenses	11 860 797 €

Section investissement – recettes

Chap 001 Solde d'exécution d'investissement	920 622 €
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	1 100 000 €
Chap 024 Produits des cessions	275 000 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	350 000 €
Chap 041 Opérations patrimoniales (régularisation déchetterie, PUP des Carrelasses, cession giratoire lycée au Conseil Départemental)	2 056 100 €
Chap 10 Dotations et réserves (FCTVA, TA, excédent fonct 2015)	685 263 €
Chap 13 Subventions d'investissement	596 962 €
Chap 16 Remboursement d'emprunts	5 000 €
Total dépenses	5 988 947 €

Mme Krier : il n'y a pas de nouvel emprunt dans les recettes d'investissements pour l'année 2016. Pour les subventions (596 962 €) :

Economies d'énergies et rénovations:	313 896 €
Urbanisme :	252 136 €
Equipement des écoles :	10 000 €
Matériel pour les services :	20 930 €

En ce qui concerne les investissements : conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements présenté en Conseil le 14 janvier 2016, c'est un programme 2016 volontaire, prudent, responsable et raisonnable qui correspond à notre objectif de redressement des comptes de la ville. Un programme volontaire axé sur l'enfance et la jeunesse, dont le choix de privilégier le cadre de l'apprentissage et du développement des enfants et des jeunes ; les investissements ayant un impact sur le fonctionnement, notamment les économies d'énergie dans le cadre du développement durable.

Les principaux investissements :

Enfance et jeunesse :

- équipements informatiques pour les classes de cycle 3 CM1-CM2
- étude pour les travaux prévus en élémentaire du Trépadé : rénovation de la cuisine satellite et extension du local du centre de loisirs

Investissements ayant un impact sur le fonctionnement - développement durable :

- salle du Trépadé : chauffage, isolation. Nous prévoyons un montant d'investissement plus important que prévu sur 2016 afin de pouvoir payer au 1^{er} trimestre 2017, avant le vote du budget 2017, les factures qui risqueraient d'arriver sur le dossier
- changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé
- première tranche de renouvellement du parc automobile
- renforcement électrique à côté du lycée

Rénovation, mise aux normes, accessibilité :

- salle du Trépadé
- divers bâtiments
- beffroi de l'église

Aménagement du cadre de vie :

- PLU
- remise en état du terrain de multisports de la Béouzo, des fossés et des bassins de rétention
- aménagement piétonnier sur le secteur de la Béouzo

Besoins des services :

- équipements spécifiques des services techniques
- mobilier, matériels et informatique

Section investissement - dépenses

Chap 020 Dépenses imprévues d'investissement	48 980 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	90 375 €
Chap 041 Opérations patrimoniales	2 056 100 €
Chap 16 Remboursement d'emprunts	647 000 €
Chap 20 Immobilisations incorporelles	134 164 €
Chap 204 Subventions d'équipement versées (fonds de concours CAM)	155 000 €
Chap 21 Immobilisations corporelles (travaux prévus)	2 159 146 €
Chap 23 Immobilisations en cours (travaux en cours)	583 182 €
Chap 4581 Opérations pour compte de tiers	115 000 €
Total dépenses	5 988 947 €

Mme Krier : les investissements de voirie sont portés par le Muretain Agglo, à savoir : giratoire des Portes du Gers, rue des Jardins, aménagement lieu-dit Aygoloungo pour sécuriser la future desserte en transports en commun et marquages au sol.

C'est fini pour le budget ; les taux sont connus.

Taxe d'Habitation : elle reste à 19,36 %

Taxe Foncière sur le Bâti : elle reste à 33,70 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : elle reste à 159,11 %

Mme le Maire : M. Pilet, vous souhaitez intervenir maintenant j'imagine ?

M. Pilet : sur le budget de fonctionnement, je vais souligner un seul point, c'est le budget du CCAS qui est passé de 290 000 € à 300 000 €. Nous pourrions dire que c'est une bonne chose, mais les charges de personnel du CCAS sont passées de 40 000 € à 55 000 €, ce qui fait donc en fait que le budget réel hors charges de personnel pour 2015 était de 250 000 €, pour 2016, il est de 245 000 €. Je constate donc que c'est une baisse des sommes qui seront mises à disposition pour le fonctionnement du CCAS, et éventuellement des aides puisque nous n'avons pas les clés de répartition pour les aides à destination de la population. Lors de certains Conseils Municipaux précédents, nous avons évoqué les difficultés de la population croissante pour de nombreux habitants. Je tiens donc à pointer ce point et il me semble qu'un effort doit être fait ; le budget va être adopté, mais peut-être voir comment abonder de façon à ce qu'il n'y ait pas cette perte de 5 000 €. Sur les associations, dans le budget de fonctionnement, ce n'est qu'un détail, mais selon mes calculs, entre 2015 et 2016, il y aurait en fait une baisse de 1 000 € ; ce n'est pas très important, mais je tenais à le préciser.

La logique qui avait prévalu en 2015 était de rechercher des économies. Le problème de cette logique-là, c'est qu'à un moment donné, elle a des limites : lorsqu'on a rogné les choses, à un moment donné on ne peut plus rogner, et cela va poser des problèmes, il faut entrevoir d'autres solutions. J'attire donc l'attention que cette logique de recherche d'économie sur l'ensemble des postes, à un moment donné elle a une limite.

Sur les investissements, je veux attirer l'attention sur la notion d'accessibilité où la commune aura à répondre à des exigences avec des obligations de mise aux normes. Sur la commune, il y a beaucoup d'endroits où il est nécessaire de faire des aménagements qui auront un coût qu'il faut, me semble-t-il, étudier. Un effort a été fait avec un financement affecté pour le budget 2016, mais il ne me paraît pas suffisant. Nous pouvons envisager qu'il y ait une échéance avec des obligations pour 2017 ou 2018, de faire des aménagements et de mettre aux normes l'ensemble de bâtiments de la commune. Sur les investissements, j'ai aussi noté un logiciel pour "absences et congés" (je vais donc en profiter après pour répondre aux groupes qui sont à ma gauche et à ma droite, mais qui était en fait sur des positions bien à droite lorsqu'ils sont intervenus) de 25 000 €. Je me demandais s'il n'y avait pas une erreur de chiffres parce qu'acheter un logiciel pour la gestion "absences et congés" de 25 000 € me paraît excessif alors qu'aujourd'hui il y a énormément de logiciels libres ; je pense que là nous pouvons faire des économies substantielles et je pense que sur la CAM il existe des logiciels qui doivent déjà être en place. Je sais que certaines communes utilisent des logiciels sur des coûts bien moindres.

Nous avons vu sur le budget prévisionnel, ce qui avait également été évoqué sur une commission, qu'il allait

y avoir un aménagement du parking Bidot pour pouvoir accueillir le stationnement pendant les travaux de la salle du Trépadé puisque les manifestations vont se faire en bas, j'ai vu que les travaux avaient commencé, ou sont finis: une dépense est engagée alors qu'elle n'est pas votée ; il me semble que là, cela pose des questions aussi sur la forme. Sur l'ensemble des investissements, il me semble qu'il y a un déséquilibre aussi sur l'équilibre des investissements sur l'ensemble du territoire de la commune avec le bas de Fonsorbes qui me semble un peu négligé, que l'essentiel des investissements se fait sur le haut de la commune.

Voilà les remarques "individuelles". Juste avant d'enchaîner sur une position beaucoup plus globale : sur le personnel, je tiens à redire qu'il fait un travail de service public avec des statuts qui permettent et rendent possible le travail et la notion de service public et que tout ce qui va, nous l'avons aussi débattu sur un autre Conseil Municipal, sur les notions d'individualisation du salaire est une attaque de ce statut qui est un fondement de ce qu'est la république et de ce que sont aussi des accords qui ont été passés, repassés ou affectés en 1945 lors de la mise en place du programme du Conseil National de la Résistance, et que là, je le redis, nous sommes bien dans de l'idéologie avec un positionnement excessivement idéologique qui ne correspond pas aux besoins et à la manière qu'une commune, qui doit être là pour faire du service public, doit gérer son personnel. Donc moi, je m'attache à ce qu'il y ait le même traitement pour l'ensemble des agents de la commune et que, s'il y a des difficultés par rapport à la tâche du travail ou à des comportements, les statuts et le règlement intérieur permettent d'y répondre et d'y faire face. Là aussi, cela se fait dans la majorité des communes et des collectivités territoriales, donc cela peut se faire ici aussi, et nous sommes bien sur un positionnement qui est vraiment, pour le coup, très politique.

Sur l'ensemble du budget, je voudrais inciter la commune et la majorité municipale à accentuer son effort sur tout ce qui concerne le développement durable et passer le prisme du budget à travers ce filtre-là. Une formation avait été organisée, qui donnait des indicateurs ; cela pourrait permettre aussi de réfléchir à une autre approche du manque de recettes que l'on a, où on est de toute façon contraint, on aura du mal à répondre dans les cinq années à venir à une augmentation des recettes autres que par une augmentation de la fiscalité ou parce que les entreprises et autres avant qu'elles ne s'installent je crois que ça prendra beaucoup trop de temps. Il y a donc sûrement des pistes novatrices à étudier, il y a des communes qui se lancent dans des chantiers de réflexion, d'avoir une autre approche, et j'inviterais la commune à s'y inscrire, d'autant que nous savons très bien que nous avons des investissements nombreux à faire pour maintenir en l'état les équipements de la commune. Nous pointions que la commune a des équipements de qualité en nombre, mais s'il n'y a pas d'entretien, nous aurons un délitement, et le budget et la réalité budgétaire nous inquiètent sur la capacité de tenir en état, déjà les équipements, nous ne parlons même pas de nouveaux équipements, ce qui est encore autre chose puisque, je reprendrais ce qui a été dit précédemment, nous n'avons aucune garantie des décisions qui seront prises au niveau national sur la continuité des budgets et des aides qui seront versés, des péréquations, etc, nous n'avons aucune visibilité ; nous pourrions donc nous retrouver l'année prochaine, 2017 ou 2018, avec de nouveau des baisses des dotations de l'État qui viendront affecter les recettes.

En commission finances, nous avons remarqué aussi que pour cette année une baisse de la population qui engendre aussi une baisse de l'ensemble des aides. Donc, on au niveau de la commission des finances, il a été proposé de se renseigner auprès de l'INSEE pour avoir une visibilité puisque les prévisions, notamment par rapport à l'investissement, ont été faites avec un accroissement de la population de 300 habitants par an. Donc il faut être sûr de ces chiffres parce que ça va tout mettre en péril et de savoir la réalité de l'évolution démographique.

Mme le Maire : oui, parce que l'INSEE a annoncé 12 050 habitants.

M. Pilet : c'est aussi ce que nous nous posions comme question et que je pointais puisque par rapport à 2015 la population, chiffres INSEE, est en baisse. Sachant que l'INSEE se base sur N - 3 (et non N - 2 comme nous le pensions), il faut donc regarder ça avec précision parce que ça peut avoir là aussi un impact de quelques milliers d'euros, mais le budget de la commune est à quelques milliers d'euros près. Je pense aussi que la commune a un choix à faire, nous voyons bien dans le budget 2015, depuis que vous êtes en place aujourd'hui, qu'il y a un choix entre être dans une politique d'austérité claire et puis en même temps de pencher sur d'autres facteurs. Donc, je pense que là, il faudrait que vous réfléchissiez et que vous clarifiez votre politique.

J'en terminerais pour faire une proposition aussi par rapport aux recettes, c'est que nous puissions étudier, que nous profitons de la révision et de la modification du PLU, pour éventuellement pouvoir majorer la taxe d'aménagement qui amènerait des recettes importantes sur la commune. Je pense que cette piste, qui du coup n'impacterait pas nos concitoyens qui résident déjà, permettrait à des promoteurs qui veulent s'installer de financer de manière bien plus importante que dans le cadre d'un PUP. Donc, je fais aussi, après tous ces éléments de réflexion, une proposition très concrète de pouvoir, et donc nous avons la possibilité de le faire puisque nous sommes dans le cadre de la révision et modification du PLU, de pouvoir réfléchir sur une majoration de la taxe d'aménagement.

En l'état, je m'abstiendrai, comme je l'avais fait l'année dernière, sur le vote de ce budget.

M. Buisson : je vais être beaucoup plus rapide puisque beaucoup de choses ont été dites. Ce budget, effectivement, est un budget "de raison", un budget qui tient compte effectivement des circonstances actuelles, et qui a quand même le mérite de vouloir faire une gestion de "bonne famille". Mais il est vrai qu'aujourd'hui je suis un peu inquiet quant à l'orientation et aux investissements, non pas que je pointe uniquement la commune, je m'inquiète de tout ce qu'il se fait aujourd'hui sur le territoire, du manque de visibilité d'un véritable projet de territoire, et de voir un petit peu ce qu'il pourrait se passer avec nos voisins de Saint-Lys, Fontenilles, la Salvetat et autres, tout ceci ça m'intéresserait aussi. C'est l'avenir qui m'inquiète parce que je crois profondément en l'investissement, et l'investissement, aujourd'hui, me semble un peu freiné. J'ai effectivement entendu aussi ce discours "nous ne savons pas s'il faut gérer ou s'il faut essayer quand même de garder quelques espoirs de projets". Là, je n'arrive plus à voir aujourd'hui l'apport réel et la visibilité de ce que peut nous amener le Muretain Agglo, j'espère que nous pourrions aller beaucoup plus loin sur des projets un peu plus ambitieux ; cela m'inquiète réellement.

Après, pour revenir sur le personnel, je pense que justement le personnel, et notamment la formation et la condition de travail du personnel, c'est un investissement aussi pour l'avenir ; cela n'est pas nouveau.

Voilà ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est comment arriver à travailler plus dans un collectif, sur un projet de territoire. Il y a le projet de Val Tolosa, des Portes du Gers, l'évolution du Muretain Agglo ; j'aimerais que nous puissions lancer, au niveau de la commune, une grosse réflexion de fond de "que va tirer Fonsorbes de tout ceci ? Quel rôle peut jouer Fonsorbes ? Qui va réellement tirer bénéfice de nouveaux services ?", et ne pas être à la seule solde d'enjeux financiers sur notre dos.

Dernière interrogation, pour moi, cette évolution du Muretain où nous avons effectivement un rôle à jouer, c'est indubitable, nous l'avons vu même lundi soir en matière de développement économique ; j'ose espérer que nous ne serons pas à la traîne d'un combat de domination de territoire qui a déjà gangréné et fait perdre beaucoup de temps à cet esprit de travail collectif et de co-construction.

Mme le Maire : merci à tous. Pour répondre à la problématique soulevée à propos de notre territoire, au sens large du terme, c'est-à-dire bien au delà de Fonsorbes, il est vrai que des choses sont en cours de travail au sein du Muretain Agglo, notamment le pacte financier qui est revu, qui est un travail en cours et compliqué du fait du travail à mener de front avec la fusion à venir avec les Communautés de Communes voisines. Nous pouvons penser que de ces deux dossiers-là vont effectivement sortir des choses dont la commune de Fonsorbes sera en capacité de tirer profit. Il n'en demeure pas moins que c'est un gros chantier qui ne verra le jour qu'au terme de l'année 2016, voire au-delà puisque la fusion ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2017. Je pense qu'il y aura beaucoup de mois de latence pendant lesquels peu de choses en émergeront.

Pour revenir au budget communal : il est vrai que cela reste un équilibre fragile ; nous revenons de loin, je pense qu'il ne faut quand même pas l'oublier, compte-tenu de ce qu'était l'état des finances de la commune avec une épargne nette négative depuis six ans. Il est vrai que rien n'est joué, nous restons encore dans une situation où il va falloir être extrêmement vigilant pour 2017 et les années à venir. Il est vrai que nous sommes à la merci de baisse de dotations. Pour 2017, sachant que les enseignes des Portes du Gers s'installeront à partir de septembre 2016, ces dernières nous permettront de respirer probablement un peu mieux que ce que nous craignons. Il n'en demeure pas moins que cela sera compliqué, nous en sommes bien conscients. Alors, c'est vrai que la solution de facilité pour respirer plus à l'aise, aurait été de dire, l'année dernière, cette année, nous augmentons les impôts de 5,10 %, ce qui nous aurait donné la marge de manœuvre nécessaire et suffisante pour être moins coincés. Je vois que vous allez voter les taux de 0 % ; vous auriez pu proposer effectivement, pour donner les marges de manœuvre que vous attendez, d'augmenter les impôts, je vois que vous ne l'avez pas fait M. Gaubert.

Mme LACOSTE Christine donne procuration à Mme VOISIN Geneviève et quitte la séance à 19 h 30

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

En ce qui concerne les investissements, je crois que c'est quand même une année remarquable dans le sens où il y a plusieurs années que le montant des investissements n'a pas atteint les 5 M 9 €, comme cela sera le cas cette année. Vous vous êtes inquiété, M. Pilet, de l'état des bâtiments communaux. Sachez que cela nous préoccupe au premier chef puisque nous en avons trouvé certains dans un état de délabrement avancé. Je vous parle de la salle du Trépadé qui menaçait d'être fermée, de la salle de restauration du Trépadé qui prend l'eau, de la cuisine satellite qui n'est plus aux normes ; donc, nous nous préoccuons d'entretenir les bâtiments pour lesquels il y a urgence. Il en est de même pour le beffroi de l'église. Nous sommes donc soucieux du patrimoine, de l'entretenir. Pour autant, nous nous donnons les moyens de faire des choses de qualité autant que faire se peut. Je vous rappelle que la rénovation de la salle polyvalente coûte

800 000 € TTC.

Vous nous avez parlé du fait que nous oublions le bas de Fonsorbes : les principaux investissements en terme de voirie cette année seront pour le secteur d'Aygaloungo. Je ne pense donc pas que nous l'oublions. Ce sera à la charge de la commune, et non du département. La commune percevra une subvention du département, mais la plus grosse partie sera financée par la commune.

Concernant l'accessibilité : chaque fois qu'il est question de rénovation de bâtiments, vous avez bien compris que l'accessibilité est le premier de nos soucis. De toute façon, c'est obligatoire, les architectes travaillent donc dans ce sens-là. Il est bien évident qu'en 2018 nous n'aurons pas terminé les travaux nécessaires et suffisants pour répondre aux exigences de l'Etat ; c'est le cas pour l'ensemble des collectivités. Il n'y a pas de doute sur le fait que l'Etat sera dans l'obligation de repousser la date butoir de 2018 : trouvez-moi une commune qui ait été capable de mettre tout aux normes, je vous mets au défi de la trouver ; je pense que c'est totalement impossible.

En ce qui concerne le CCAS, 300 000 € cette année : sachez que toutes les aides qui ont été sollicitées, que ce soit par les assistantes sociales du département, que ce soit directement auprès du CCAS pour des sorties scolaires, pour des aides de soutien de repas etc, ont été étudiées par la commission d'attribution, qui n'a pas été limitée dans le sens où les dossiers ont été pesés et soupesés ; nous n'avons pas forcément répondu à l'intégralité des demandes parce qu'il a été estimé que compte-tenu du contexte divers et varié (mais cela peut faire l'objet d'un autre Conseil Municipal), il ne paraissait pas justifié de tout attribuer ; il n'en demeure pas moins que la totalité du budget "aides" n'a pas été utilisée cette année, mais ce n'est pas une volonté en disant "nous donnons un tour de vis", c'est tout simplement qu'il n'a pas été estimé nécessaire d'utiliser l'intégralité des aides. N'ayez aucun doute sur notre volonté de ne pas être regardants par rapport à ces demandes-là lorsqu'elles sont justifiées.

Mme Krier : concernant le logiciel, le libellé n'est pas bon car il s'agit de "gestion Direction des Ressources Humaines" ; c'est beaucoup plus important que la gestion des absences. Actuellement, le service des Ressources Humaines travaille avec Excel. De même que dans nombreux secteurs de la commune, le niveau d'informatique est très faible. Effectivement, ce sont des investissements lourds, qui ne se voient pas (comme une tondeuse, un tracteur), mais cela permet au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

Concernant le parking de Bidot, nous avons voté, fin 2015, ou début 2016, justement des autorisations de dépenses pour des dépenses de ce type-là. Le parking de Bidot, qui a été réalisé dans l'urgence, en fait partie.

Mme le Maire : en l'occurrence, le parking de Bidot a été réalisé dans l'urgence pour la simple et bonne raison que nous nous sommes rendu compte, lors des vœux du Club des Entreprises du Muretain en janvier, que nous nous retrouvions dans une situation critique, à savoir des véhicules garés tout le long du chemin de Birazel, arrivant jusqu'à la départementale, où l'éclairage est défaillant, avec des fossés. Il a donc fallu gérer cela. Il n'y a pas eu d'accident, tant mieux, mais là nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas organiser ce que nous avons organisé en bas avec les équipements routiers tels qu'ils existaient ; en terme de sécurité, ce n'était pas correct. L'autre argument majeur qui a pesé dans la balance étant que la salle du Trépapé sera fermée pendant un an. Donc, tous les événements d'importance de la commune auront lieu à Bidot, et les parkings étaient largement sous-dimensionnés. Il en est de même les dimanches ensoleillés, où les gens se garent au bord du chemin de Birazel, font des demi-tours hasardeux. Donc, pour des raisons évidentes de sécurité, il était nécessaire de faire ce parking. Nous l'avons fait à moindre coût, nous avons fait faire des devis, nous n'avons pas pris la première entreprise qui se présentait. Nous avons fait faire des devis pour obtenir le meilleur coût possible, avec la moins mauvaise qualité possible.

Vous avez parlé de "développement durable". Je crois que cela sous-tend toutes nos démarches quand il est question de réhabilitation des bâtiments. Il est bien évident que nous y sommes en plein concernant les économies d'énergie ; développement durable, nous en parlons aussi quand il est question des Portes du Gers et de l'emploi local. Nous réfléchissons aussi avec cela. Je vous rassure : même si nous ne l'affichons pas en gros, nous réfléchissons en permanence sur tout ce qui concerne le développement durable.

Vous avez parlé également de la possibilité d'augmenter la Taxe d'Aménagement. C'est une réflexion effectivement que nous pouvons lancer dans le cadre de la révision du PLU. Il est évident que si nous l'augmentons, cela aura un retentissement sur les prix de vente des terrains etc, puisque fatalement les aménageurs sont là pour gagner leur vie, il y a bien quelqu'un qui la paiera. Je crois savoir que vous aviez voté contre l'exonération des deux ans sur la Taxe d'Habitation pour les nouveaux habitants.

M. Pilet : ce n'est pas pareil.

Mme le Maire : nous n'en sommes pas loin. Comment les promoteurs récupéreront-ils l'argent ? Mais nous l'étudierons.

M. Pilet : les promoteurs sont sollicités dans le cadre des aménagements avec un PUP.

Mme le Maire : PUP ou pas PUP. S'il y a un PUP, il n'y a plus de Taxe d'Aménagement : c'est l'un ou l'autre.

M. Pilet : c'est celui qui est le plus intéressant.

Mme le Maire : c'est ce que nous regardons en permanence, notamment sur les programmes qui sortent.

M. Pilet : cela signifie qu'il faut que ce soit notifié dans le cadre du PLU pour pouvoir le faire. Je pense que c'est vraiment une piste intéressante à creuser.

Mme le Maire : nous l'étudierons. Je pense avoir répondu aux interrogations.

M. Gaubert : vous avez partagé beaucoup de choses puisque vous avez surtout répondu à M. Pilet, pas à moi. Je suis satisfait que vous ayez admis, au moins oralement, que c'était un budget fragile.

Mme le Maire : nous n'allons pas faire l'autruche.

M. Gaubert : j'aurais préféré le voir apparaître dans la note de synthèse parce qu'en mon sens, je peux considérer la note de synthèse comme effectivement à votre avantage exclusif. Je dis que dans une commune, nous pouvons analyser les forces et faiblesses, et chercher les moyens d'améliorer les faiblesses et de conserver les forces. Au niveau de l'investissement, vous dites pour la salle polyvalente "si nous ne faisons pas les travaux, nous devrions la fermer". Mais je me dis aujourd'hui que si vous n'aviez pas eu ce million du fait de la renégociation de Dexia, comment l'auriez-vous financée ? Vous auriez emprunté.

Mme le Maire : probablement que nous aurions emprunté, nous aurions profité des taux bas. En l'occurrence, il y a cet argent-là que nous n'avons pas dépensé l'année dernière, qui nous sert effectivement à financer une partie de ces travaux.

Pour revenir sur l'avenir, effectivement il ne peut passer que par le développement économique. Nous pouvons avoir des outils, c'est-à-dire que dans le cadre de la révision du PLU nous pouvons décider de zones d'activités etc. Nous ne ferons pas de miracle, ce n'est pas nous qui allons construire et créer des emplois et les entreprises. Nous essayons donc de nous donner les moyens, et la soirée de lundi en est l'exemple type, de montrer l'intérêt aux entrepreneurs de venir sur Fonsorbes. Vous avez vu, vous avez assisté à une partie de la soirée, je crois que vous n'êtes pas resté jusqu'à la fin, vous avez vu le nombre d'entrepreneurs présents, à la fois du club des entreprises du Muretain et des Fonsorbais. Si une telle soirée n'est pas le témoin de notre volonté de tirer la commune vers le haut ..., c'est au travers d'actions comme celles-là qu'il faut montrer notre volonté. Nous la montrons, nous ne ferons pas de miracle, nous allons essayer de la traduire sur le papier, en espérant qu'effectivement le contexte économique, la conjoncture n'est pas simple, nous permettra de voir arriver de nouvelles entreprises sur la commune.

M. Gaubert : je suis quand même conscient de nos faiblesses en matière de développement économique. Je l'ai dit et le redis, nous avons un problème d'infrastructures, de positionnement. C'est-à-dire que nous sommes enclavés. Souvenez-vous, il y a vingt ans, et un peu plus, et un peu moins, lorsqu'il y a eu cette nouvelle rocade, l'autoroute qui devait traverser Fonsorbes, certaines personnes s'y sont opposées de toutes leurs forces. Mais je dis aujourd'hui que nous aurions peut-être pu à l'époque réfléchir un petit peu à notre avenir, et peut-être accepter une bretelle (je crois qu'effectivement elle passait mais ne s'arrêtait pas). Je pense qu'aujourd'hui nous ne nous poserions pas la question du développement économique car nous aurions pu créer, autour, des zones économiques. Je vois que dans les communes qui ne sont pas forcément très développées, qui ne sont pas très grandes, le simple fait d'être desservies par un axe autoroutier leur concède un certain avantage par rapport à nous. C'est vrai qu'il y a une certaine volonté, mais faut quand même offrir à ces entreprises les moyens de se développer. A l'issue de cette soirée, j'aimerais effectivement que nous puissions en analyser, dans quelques temps, les retours. Il y avait du monde, mais est-ce que tout le monde a compris l'intérêt de la démarche ? Est-ce que tout le monde a compris qu'il y avait une possibilité, en terme de mutualisation, d'une part en adhérant à l'association et d'autre part en s'appuyant sur les structures de la CAM, du Conseil Régional ...

Mme le Maire : et de la commune ...

M. Gaubert : ... de l'Etat et de la CCI ? Je crois qu'il faut effectivement démontrer nos atouts ailleurs que par nos capacités à offrir aux entreprises autre chose que du petit artisanat, pour être un peu plus ambitieux.

Mme le Maire : M. Gaubert, je crois que nous avons effectivement déjà parlé de cela, puisque c'est un sujet majeur pour la commune. Nous sommes limités par les surfaces disponibles, ce n'est pas de chance car en bas c'est inondable, il ne reste plus que le plateau ; il y a des possibilités de développement sur l'ouest de la commune. La construction de la déviation pour 2018 est une très bonne nouvelle que nous porte le Département, cela participera au développement de ce secteur. Nous sommes tributaires, à la fois du passé et à la fois du contexte de ce qu'est la commune aujourd'hui. Je crois que Thierry Louzon a montré l'énergie qu'il déploie pour faire connaître Fonsorbes, pour attirer les entrepreneurs, la soirée de lundi en est vraiment la preuve. Nous avons quand même fait déplacer le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers, le Président du club des entreprises du Muretain, des Elus, c'est quand même bien la preuve de l'énergie que nous y mettons et de la volonté que nous avons de faire connaître et reconnaître Fonsorbes et ses atouts. Nous faisons donc au mieux, nous verrons si effectivement cela porte ses fruits. Ce n'est pas simple, nous ne sommes pas les seuls à être confrontés à cette difficulté.

M. Buisson : se pose aussi, nous le remarquons effectivement sur Fonsorbes, le problème du foncier. La modification et révision du PLU doit nécessairement introduire en profondeur cette réflexion-là. La soirée effectivement de lundi avait l'intérêt aussi de montrer que Fonsorbes ouvrait ses portes à cette nouvelle idée.

Aujourd'hui, les investisseurs publics ont effectivement pris plus que conscience que l'économie allait jouer un rôle déterminant, non pas uniquement pour le développement de la commune, mais aussi par pur intérêt. Et là, nous rejoignons aussi le développement durable, le rapprochement des bassins d'emplois. Lorsque je parlais tout à l'heure de mettre en cohérence les projets de territoire, je pensais notamment cette déviation tranche 5 qui reliera Saint-Lys, Fonsorbes et Fontenilles. Nous avons la possibilité, au niveau du Conseil Départemental, je suis monté au créneau fortement pour que nous puissions accélérer le processus et nous engager sur une date qui serait fin 2018, vous avez bien fait de le rappeler l'autre jour, cela sous-entend effectivement qu'il faut arriver à travailler ensemble. Lorsque je dis que je suis inquiet, c'est parce que le dernier vote de nos voisins de Saint-Lys a abouti à quelque chose de très inquiétant, ils n'ont pas réussi à s'entendre, et aujourd'hui comment avançons-nous ? En gros, demain, comment arriverons-nous à construire ce fameux projet de territoire qui n'est que la seule condition de l'avenir de Fonsorbes en terme de développement, à la fois économique et de développement durable ?

Dernière question : avons-nous une idée d'une date éventuelle de révision des bases ? Ce qui serait tout de même une autre façon de travailler et de répartir la fiscalité. Si cela nous arrive un jour, comment maîtriserons-nous cela dans le calcul de nos taux ?

Mme Krier : nous n'avons aucune information sur ce point. C'est l'Etat qui décide de la révision des bases. Cela fait tellement longtemps qu'ils en parlent ; c'est repoussé d'un an.

M. Buisson : 2018 est de plus en plus envisagé. Mais anticipons parce que cela peut complètement changer la donne et la répartition, derrière, de notre fiscalité locale.

M. Pilet : je voudrais reprendre deux ou trois points. L'inquiétude pour le calcul des taux, c'est surtout pour les habitants, parce que dans les prévisions qui sont faites, c'est relativement inquiétant. Cela me permet d'enchaîner sur les taux d'imposition pour la commune, je pense qu'ils sont déjà élevés. Une partie de la population est déjà en difficulté, elle ne pourrait pas assumer une hausse des taux. Et je pense que nous sommes tous d'accord, nous sommes obligés de faire avec cette fiscalité-là et que la solution d'augmenter des taux entraînerait d'autres problèmes et la mise en difficulté de nombreux de nos concitoyens sur la commune. Je veux juste aussi revenir sur une précision à propos des équipements de la commune. J'alerte sur le fait qu'il y a des besoins et que la situation budgétaire nous inquiète sur la capacité de pouvoir tenir en état les équipements tels qu'il faudrait qu'ils soient. Nous ne disons pas que rien n'a été fait et que rien ne sera fait. Nous le plaçons de manière beaucoup plus globale par rapport aux besoins d'une commune et à la réalité de la commune et à la réalité budgétaire. Nous décrivons, nous posons un état de fait.

Pour le logiciel, je formule la demande de voir s'il existe des équivalents en logiciels libres, ou se renseigner pour un regroupement de commandes au niveau de l'intercommunalité ou autre pour faire baisser les coûts.

Mme Krier : nous l'avons déjà regardé, nous avons fait le tour.

M. Lascret : au niveau des logiciels Ressources Humaines, tel que l'a dit Mme Krier tout à l'heure, il ne s'agit pas d'un simple logiciel qui calcule les congés et absences. C'est un logiciel beaucoup plus complet qui va jusqu'à la carrière des agents. Nous avons besoin d'avoir des logiciels performants, nous ne sommes pas une petite collectivité, nous gérons plus de 140 agents. Nous avons notamment besoin d'avoir un logiciel qui puisse dialoguer avec les données du Centre de Gestion. En faisant le tour des logiciels qui existent, nous avons trouvé celui-ci. Oui, c'est un investissement, mais qui nous fera sûrement des économies sur le fonctionnement, rationalisera le fonctionnement des responsables de services avec le service des Ressources Humaines. Au final, nous devrions sûrement y trouver un gain.

Je voulais aussi apporter un point par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure à propos de la vision que vous avez au niveau du personnel, qu'aujourd'hui nous allons vers une individualisation du salaire. Je ne vais pas refaire ici le débat du régime indemnitaire que nous avons eu la dernière fois ; je veux juste rappeler que notre vision a été de valoriser les agents, de tenir compte de l'implication et de la motivation des agents, que nous remettons 40 000 € dans la masse salariale, notamment sur le régime indemnitaire, et notamment au profit des catégories C qui ont un régime indemnitaire le plus bas. A titre personnel, je n'accepte pas tellement que l'on parle de chercher à individualiser le salaire. Notre vision, que vous en soyez convaincus ou non, est vraiment de valoriser les agents, de les faire grandir et de tous les accompagner vers du mieux.

M. Pilet : je reprécise les propos que j'ai tenus : c'était essentiellement pour faire écho à ce qu'a dit M. Gaubert, nous en avons déjà débattu, mais il me semblait important d'y réagir. Je veux juste finir puisque j'ai été un peu mis en cause. J'ai vu que j'ai manqué à M. Chouard, lundi soir, cela me fait très plaisir (*M. Chouard est auparavant intervenu brièvement hors micro*).

M. Chouard : j'ai été très étonné, mais il n'y avait pas que vous. Beaucoup de personnes avaient confirmé leur présence mais ne sont pas venues. J'ai donc été un peu déçu par rapport aux gens qui ont organisé cette soirée ...

M. Pilet : est-ce que je peux finir ?

M. Chouard : vous me parlez, alors je vous réponds ; vous avez déjà beaucoup parlé.

M. Pilet : oui, mais c'est un débat important le budget. Donc, effectivement, je m'étais inscrit et je comptais

venir. Il se trouve qu'il y a eu des impératifs en lien avec mon employeur qui a décidé très rapidement de modifier les règles de prise en charge des mineurs isolés, des jeunes majeurs qui vont se retrouver à 19 ans à la rue et ensuite des femmes avec enfants de moins de 3 ans qui vont se retrouver sans hébergement, j'ai donc effectivement fait le choix, puisque j'ai d'autres implications, de préparer une mobilisation qui avait lieu le lendemain et qui était importante. Alors, j'en profite pour m'excuser, notamment auprès de M. Louzon, puisque j'avais effectivement dit que je serai présent et j'aurais tenu à y être parce que c'était important pour la commune. Le manquement que l'on peut me reprocher est de ne pas m'en être excusé. Donc je le fais là, très clairement, et publiquement.

15 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (délibération n° 2016-065)

Mme Krier :

- Taxe d'Habitation : 19,36 %
- Taxe Foncière Bâti : 33,70 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 159,11 %

16 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2015 (délibération n° 2016-066)

Mme Krier : la somme de 3 445,16 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 069,00 € ; la somme restante de 2 376,16 € serait reportée en section de fonctionnement.

17 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE (délibération n° 2016-067)

Mme Krier :

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	2 376 €
Chap 75 Produits de gestion courante	39 845 €
Total recettes	42 221 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 66 Charges financières	13 610 €
Chap 68 Dotations aux provisions	6 531 €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section	22 080 €
Total dépenses	42 221 €

Section investissements - recettes

Chap 001 Solde reporté d'investissement	1 €
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 069 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	22 080 €
Total recettes	23 150 €

Section investissements - dépenses

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	23 150 €
Total dépenses	23 150 €

Mme Krier : nous avons l'impression que le budget est équilibré car, en fait, chaque fois qu'il y a un loyer à payer, les titres sont émis, donc tout est équilibré. La réalité, c'est qu'effectivement il n'y a rien de payé, de temps en temps, quelque chose est payé. Nous avons mis 82 000 € en réserve, que nous ne voyons pas là puisqu'ils ont été mis sur le budget 2015. Ce sont des provisions, dès que toute cette affaire se soldera, nous nous reverrons pour voir ce que nous ferons de ces 82 000 €.

18 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2016-068)

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 75 Produits de gestion courante	53 302 €
Total recettes	53 302 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	2 221 €
Chap 66 Charges financières	11 515 €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section	39 566 €
Total dépenses	53 302 €

Section investissements - recettes

Chap 001 Solde reporté d'investissement	5 655 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	39 566 €
Total recettes	45 221 €

Section investissements - dépenses

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	44 035 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	1 186 €
Total dépenses	45 221 €

19 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2016-069)

Mme Krier : la somme de 3 358,13 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 15,96 € ; la somme restante de 3 342,17 € serait reportée en section de fonctionnement.

20 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2016-070)

Mme Krier :

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	3 342 €
Chap 75 Produits de gestion courante	17 000 €
Total recettes	20 342 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	2 000 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	5 146 €
Chap 66 Charges financières	994 €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section	12 202 €
Total dépenses	20 342 €

Section investissements - recettes

Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	16 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	270 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	12 202 €
Total recettes	12 488 €

Section investissements – dépenses

Chap 001 Solde reporté d'investissement	16 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	12 472 €
Total dépenses	12 488 €

21 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2016-071)

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	25 000 €
Total recettes	25 000 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	10 000 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	15 000 €
Total dépenses	25 000 €

Section investissements – recettes

Chap 001 Solde d'exécution d'investissement	6 000 €
Total recettes	6 000 €

Section investissements - dépenses

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	6 000 €
Total dépenses	6 000 €

22 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" (délibération n° 2016-072)
--

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	107 905 €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section	40 000 €
Chap 70 Produits des services	67 410 €
Total recettes	215 315 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	20 000 €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section	123 832 €
Chap 65 Autres charges de gestion courantes	71 483 €
Total dépenses	215 315 €

Section investissements – recettes

Chap 001 Solde d'investissement reporté	273 434 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre section	123 832 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	2 500 €
Total recettes	399 766 €

Section investissements - dépenses

Chap 040 Opérations d'ordre entre section	40 000 €
---	----------

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	92 752 €
Total dépenses	132 752 €

23 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" (délibération n° 2016-073)

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	198 551 €
Total recettes	198 551 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	25 000 €
Chap 65 Autres charges de gestion courantes	173 551 €
Total dépenses	198 551 €

Section investissements - recettes

Chap 001 Solde d'investissement reporté	405 603 €
Total recettes	405 603 €

Section investissements - dépenses

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	78 850 €
Total dépenses	78 850 €

24 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2016-074)
--

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	5 000 €
Total recettes	5 000 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	5 000 €
Total dépenses	5 000 €

Section investissements - recettes

Total recettes	0 €
-----------------------	------------

Section investissements - dépenses

Total dépenses	0 €
-----------------------	------------

25 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LES JARDINS DE MOUNDRAN" (délibération n° 2016-075)
--

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Total recettes	0 €
-----------------------	------------

Section de Fonctionnement - dépenses

Total dépenses	0 €
-----------------------	------------

Section investissements - recettes

Chap 001 Solde d'exécution d'investissement	15 000 €
Total recettes	15 000 €

Section investissements - dépenses

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	15 000 €
Total dépenses	15 000 €

Mme Krier : il s'agit des cautions. En fait, ce budget sera clôturé s'il n'y a aucune écriture durant une année.

26 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE "ZONE ECONOMIQUE LES PORTES DU GERS" (délibération n° 2016-076)
--

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement - recettes

Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	633 692 €
Total recettes	633 692 €

Section de Fonctionnement - dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	10 000 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	623 692 €
Total dépenses	633 692 €

Section investissements - recettes

Total recettes	0 €
-----------------------	------------

Section investissements - dépenses

Total dépenses	0 €
-----------------------	------------

Mme Krier : avant de voter, je voudrais remercier le Directeur Financier, Sébastien, et tout son service, et les services administratifs qui ont énormément travaillé pour que tout soit prêt ce soir, pour monter tous ces budgets ; ils ont passé énormément d'heures, et n'ont pas regardé le temps passé, Sébastien a travaillé jusqu'à 22 heures le soir sans regarder. Je tiens beaucoup à le remercier.

Mme le Maire : nous nous associons tous à ces remerciements, M. Couailles, nous vous le disons régulièrement, mais c'est encore mieux de le dire publiquement.

Je vous propose de voter, si vous voulez bien, le budget communal et les budgets annexes :

13 à 26 - VOTE POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
--

13 - Affectation des résultats du CA du budget principal "Commune" 2015

VOII	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

14 - Budget Primitif 2016 - budget principal "Commune"

Section Fonctionnement/ recettes

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

Section Fonctionnement/ dépenses

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

Section Investissement/ recettes

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

Section Investissement/ dépenses

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

15 - Vote des taux des Taxes Directes Locales

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - Affectation des résultats du CA du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2015

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

17 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

Section Fonctionnement/ recettes

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/ dépenses

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

Section Investissement/ recettes

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

Section Investissement/ dépenses

VOIE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)
	Abstention :	0

18 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Bâtiment Locatif"

Section Fonctionnement/ recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - Affectation des résultats du CA du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2015

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

Section Fonctionnement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac"

Section Fonctionnement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac II"

Section Fonctionnement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal Cachac III"

Section Fonctionnement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc"

Section Fonctionnement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

25 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran"

Section Fonctionnement/ recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/ dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/ recettes

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/ dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - Budget Primitif 2016 - budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"

Section Fonctionnement/ recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Fonctionnement/ dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/ recettes

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Section Investissement/ dépenses

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : je vous remercie.

27 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - BEFFROI DE L'EGLISE (délibération n° 2016-077)

Mme le Maire : il s'agit d'une demande que nous avons formulée globalement dans le cadre du contrat de territoire. Nous sommes obligés de le reposer de façon systématique pour chaque dossier. Les travaux de remplacement et la sécurisation des accès : montants estimatifs des travaux 62 199 € ; le taux de subvention espérée est de 40 %.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux de remplacement du beffroi de l'église et de la sécurisation des accès.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote	1 (M. Buisson)

28 - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-LYS - DEMANDE D'UNE ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IMPAYÉS (délibération n° 2016-078)

Mme le Maire : le Centre des Finances Publiques de Saint-Lys nous a transmis un dossier pour une admission en non valeur de trois titres impayés portant sur la restauration scolaire de 2012, dont le montant s'élève à 837,76 €, dus par un particulier.

Effectivement, suite à la décision du Tribunal d'Instance de Muret, statuant sur l'effacement des dettes de ce particulier, ces titres impayés ne peuvent être recouvrés.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de trois titres impayés portant sur la restauration de 2012.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

29 - ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (délibération n° 2016-079)

Mme le Maire : la société des Meilleurs Ouvriers de France nous a sollicités afin de parrainer la candidature d'un jeune administré Fonsorbais au concours "un des meilleurs apprentis" organisé pour la 23^{ème} année consécutive dans notre département. Donc, nous vous suggérons de le soutenir pour un montant de 50 € ; il concoure dans la spécialité carrosserie.

Nous suivrons les résultats de ce jeune, nous avons ses coordonnées.

M. Pilet : juste une remarque que nous avons formulée en commission, c'est de pouvoir mettre à l'honneur ce jeune homme après le concours puisque c'est bien qu'il y participe, et que la municipalité fasse quelque chose pour le féliciter et le remercier.

Mme le Maire : nous pourrions éventuellement envisager, au moment des voeux, au même titre que nous avons mis en avant un certain nombre de Présidents d'associations, ou pas forcément d'ailleurs puisqu'il y avait un jeune arbitre.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une participation financière de 50,00 € à la société des Meilleurs Ouvriers de France pour la raison évoquée ci-dessus.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

30 - AVENIR FONSORBAIS OMNISPORTS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE DU 10 MARS 2016

Mme le Maire : ce sera l'occasion aussi, M. Chouard, de répondre à la question qui a été posée sur l'attribution de la subvention. Merci.

M. Chouard : l'assemblée générale exceptionnelle de l'AFO a eu lieu le 10 mars dernier, et a donc acté la dissolution, avec la condition de transfert de sa secrétaire. M. Hachémi Malec, qui est le Président de la plongée, et donc l'employée de l'AFO ont été désignés en tant que liquidateurs. Une résolution a également été prise concernant la liquidation des biens, des actifs et des passifs de l'association. La clé de répartition sera le nombre d'adhérents, comme cela se passe actuellement pour les cotisations de l'AFO.

Nous devons recevoir la secrétaire de l'AFO pour un nouvel entretien, vendredi matin à 8 h 30. Des propositions ont déjà été faites, c'est toujours en cours. J'espère que nous arriverons à conclure rapidement parce que pour avoir eu M. Hachémi au téléphone, globalement, dès la fin du mois d'avril, ils n'auront plus les moyens de payer leur employée. C'était juste une information.

Ensuite, concernant les subventions : aujourd'hui, nous avons encore treize sections, je crois, qui sont adhérentes de l'AFO. Donc, tant que l'AFO existe, tant qu'elles sont adhérentes, les subventions pour l'année 2016 seront versées à l'AFO. Le jour où il y n'y aura plus d'AFO, c'est-à-dire l'année prochaine, pour les subventions 2017, il n'y aura donc plus d'adhérents, et donc naturellement les subventions seront versées directement aux associations.

M. Gaubert : une date de fin a donc été fixée ?

M. Chouard : non, la date de fin, aujourd'hui, n'est pas fixée. Nous sommes sur une procédure de liquidation.

M. Gaubert : elle aura donc la capacité juridique à reverser les subventions ?

M. Chouard : oui, bien sûr, tout à fait. Il n'y a aucun souci de ce côté-là.

M. Gaubert : le fait qu'elle perçoive les subventions n'est pas bloquant pour le reversement ?

M. Chouard : non pas du tout. Juridiquement, il n'y a pas de problème.

M. Séverac : ils n'ont prévu la liquidation qu'après la clôture, soit dans un an, voire plus si jamais. La liquidation peut être longue, ils pourront donc dans tous les cas normalement régler, s'il n'y a pas de dettes.

M. Pilet : ce qui a été acté, c'était la procédure de dissolution, ce n'est pas la dissolution à l'assemblée.

M. Chouard : c'est la procédure de mise en dissolution.

M. Pilet : l'association continue donc de fonctionner.

M. Chouard : exactement. C'est la procédure de dissolution qui a été actée.

M. Pilet : donc, avec la commune qui réintègre la personne qui travaillait au sein de l'AFO.

M. Chouard : aujourd'hui, nous avons fait une première proposition à cette personne, nous la revoyons vendredi matin de façon à finaliser la proposition définitive que nous devons lui faire, car, à priori, sur la première proposition, il y avait un désaccord de sa part. Nous vous tiendrons donc un peu plus informés suite au rendez-vous de vendredi matin.

Mme le Maire : la problématique est simple : elle travaille actuellement 32 heures par semaine pour l'AFO. Nous, nous n'avons pas de quoi la faire travailler 32 heures sur ce domaine-là. Il faut donc que nous trouvions des solutions qui soient satisfaisantes, à la fois pour la collectivité, et pour cette personne. Il faut que nous trouvions un compromis sur le poste qui lui est proposé. C'était une simple information.

31 - SCI TONY

M. Louzon Thierry, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : le tribunal de commerce de Toulouse a approuvé, le 15 mars 2016, le plan de redressement en faveur de la SCI Tony. Le plan prévoit le remboursement du passif échu d'un montant de 70 381,09 € sur huit ans en seize semestrialités, à compter du 15 mars 2017. Ce dossier a été présenté à la commission des finances du 7 avril 2016.

Petite observation : lorsque nous parlons de 92 000 €, entre les 92 000 € et les 70 000 €, 70 000 € restent figés, le solde des 22 000 € est dû par le mandataire judiciaire qui a l'obligation de les verser.

M. Gaubert : cela veut dire que la liquidation ne sera pas prononcée tant que la dette ne sera pas éteinte, soit jusqu'en 2024.

M. Louzon : c'est ça.

Mme Krier : sauf s'il ne paye pas ses loyers. Là, il va rembourser sa dette par semestre, mais il a ses loyers d'aujourd'hui à payer. S'il ne paye pas ses loyers d'aujourd'hui, à ce moment-là il y a rupture du contrat.

M. Gaubert : si nous sommes repartis pour dix ans, peut-être ne serons-nous plus là, nos successeurs parleront peut-être de nous en mal.

Mme Krier : c'est le Trésorier, M. Rouch qui décide.

Mme le Maire : c'est lui qui poursuivra.

M. Gaubert : s'il y avait quelqu'un d'aussi persévérant sur le dossier ...

Mme le Maire : je vous rassure M. Gaubert, nous ne lâchons pas non plus. Nous sommes tributaires des décisions qui ne sont pas les nôtres. Nous avons été fort surpris et fort déçus de voir quelle a été la décision du Tribunal de Commerce. C'est incompréhensible, nous subissons.

M. Gaubert : jusqu'à présent, je ne vous ai pas reproché la situation. Je dis qu'effectivement cela s'éternise, et c'est pénible pour tout le monde. Après, il est vrai que lorsque nous voyons un plan d'apurement étalé sur huit ans, nous pouvons nous poser des questions. Comme vous dites, si effectivement il ne paie pas, nous pouvons accélérer. Si nous sommes partis pour dix ans ...

M. Pilet : en commission des finances, j'ai demandé ce qu'avait dit l'avocat de la commune, l'information n'avait pas pu m'être donnée. Je voulais savoir si aujourd'hui nous avons des précisions sur ce que qu'il disait de la situation.

M. Louzon : l'avocat ne peut rien faire. Il s'agit d'une procédure du Tribunal de Commerce est en cours, nous n'avons pas à intervenir, il est le seul à pouvoir le faire. Par contre, nous avons la possibilité, c'est justement ce que j'ai dit tout à l'heure, si le mandataire judiciaire ne nous règle pas, nous pouvons dire qu'il se doit, de par son engagement qui est maintenant le sien, de nous payer.

M. Gaubert : imaginons que la personne ne paie pas, mais qu'au moment où effectivement on veuille liquider, elle dise "je vais donner un acompte". Ça suspend la procédure ?

M. Louzon : c'est ce que nous avons déjà provoqué avec le Percepteur, et là, nous avons eu le chèque quelques semaines après, ou la semaine après.

M. Gaubert : ... il est locataire, voilà ...

Mme le Maire : nous en reparlerons malheureusement.

32 - RÉFÉRENTS COMMERCES

M. Louzon : j'avais mis, le mois dernier, ce point-là en pensant que nous allions procéder aux élections des référents commerces. Il s'avère qu'il y a eu plusieurs candidats référents par zone, dont certains ont décidé de faire une liste et donc de voir les choses différemment après réflexion. Donc, sur les 90 commerces qui concernent les quatre zones définies, certains référents qui ont posé leur candidature veulent essayer de se rapprocher et faire des listes communes, avancer en commun. Nous approuvons donc ce rapprochement. Cependant, sur la zone 5, "la Martinette", une association de commerçants s'est montée ; étant autonomes, ces commerçants n'ont pas besoin de ces références vu qu'ils ont déjà un référent. C'est une information, je vous aviserai de la suite. Ce dossier sera finalisé fin de mois, début mai normalement, pour entériner les référents commerce.

M. Pilet : je n'ai pas très bien compris : il y aura un référent commerce ou ils décident de se regrouper ...

M. Louzon : oui, c'est ça, par zone, dans la même zone. Certains disent "on ne va pas monter l'un contre l'autre, on décide de se mettre ensemble", mais quand même de faire participer au vote ou pas. Ils vont donc voir la zone, ils s'organisent, en fin de compte cela évolue dans le bon sens.

33 - SOIRÉE "ENTREPRISES FONSORBAISES" DU 11 AVRIL 2016

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 20 h 20

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

M. Louzon : bien sûr, c'était un événement, un événement que nous désirions pour plusieurs raisons. D'abord, pour connaître les professionnels en place sur Fonsorbes et considérer avant qu'il y ait de nouveaux arrivants aussi. De plus, je voyais, en rencontrant certains, qu'il y avait une réelle demande parce qu'ils ne se connaissent pas entre eux, il n'y a pas de lien qui se fait, ils ne trouvent pas le temps de le faire. En évoquant la soirée, ils étaient tous d'accord pour ce procédé. Les interventions auxquelles j'ai assisté sur plusieurs salons sur Toulouse dans le cadre de visites avec le Muretain Agglo, le club des entreprises du Muretain, sur les entreprises, ont fait qu'un relationnel et un réseau se sont montés. Aussi, lorsque nous avons décidé de monter cette soirée, les chambres consulaires ont répondu présentes, ainsi que Pôle Emploi, le Muretain Agglo bien sûr, et plus que jamais le club, soit plus de 200 personnes, ce qui était pour un coup d'envoi une belle chose. Les entreprises ont effectivement dit qu'elles ne se connaissaient pas et qu'il y avait des liens possibles à faire sur place ; j'ai donc pensé aussi que le développement local était en fonction. Les interventions de tous ont montré qu'il y avait peut-être des relations à mettre entre la Chambre du Commerce et de l'Industrie avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Pôle Emploi qui n'est pas toujours "bien vu" par les entreprises. Là, il y a vraiment eu un dialogue direct, ce qui permet aussi de casser certains tabous qui disent toujours que ces chambres-là ne sont pas disponibles pour les entreprises. Il y avait donc là une réelle disponibilité. Nous avons déjà fait intervenir la Chambre du Commerce et de l'Industrie sur le territoire, M. le Président était venu aux vœux du Club des Entreprises du Muretain au mois de janvier et avait apporté son soutien si nous organisions ce style de soirée.

Mme le Maire : vraiment, je remercie M. Thierry Louzon parce que cela a été un travail considérable que d'organiser cette soirée, qui a été un franc succès reconnu par tous, quels qu'ils soient (les Elus présents, les chambres consulaires, les artisans entrepreneurs Fonsorbais présents), c'était des temps d'échanges riches. En espérant que tout ce travail, tout ce réseau qui est en train de se créer (cela fonctionne ainsi, il ne faut pas se faire d'illusions) finiront par porter leurs fruits. Déjà, je n'ai pas de doute sur le fait que cela a été le témoin de notre volonté de tirer vers le haut le développement économique de la ville.

M. Chouard : juste en complément : au-delà de l'aspect territoire, je voudrais aussi dire que nous avons la chance d'avoir de nombreux chefs d'entreprise qui habitent à Fonsorbes. Certains étaient présents, ce qui a permis également de leur présenter le service emploi qu'ils ne connaissaient pas. Cela peut ouvrir beaucoup de perspectives, pas sur la commune elle-même puisque leurs entreprises ne sont pas forcément à Fonsorbes, mais, comme ils ne connaissaient pas le service, envisagent aujourd'hui, pour leurs futures embauches, de donner la priorité au service emploi de Fonsorbes. Ils sont sur des communes environnantes, mais cela a aussi permis d'aller au-delà du territoire Fonsorbais.

M. Louzon : il est certain que le service emploi a immédiatement bénéficié de certaines rencontres, il a déjà trois ou quatre demandes d'emploi directes. Les personnes qui sont passées par Pôle Emploi pour avoir une aide à la formation demandent des candidats Fonsorbais pour les intégrer. De nouveaux arrivants, Weldom et Centrakor, étaient présents et sont demandeurs d'emploi. Nous avons de très bons liens avec eux sur le recrutement. Une entreprise va s'agrandir, ce sera aussi dix emplois à pourvoir sur le service emploi. Notre

présence, notre service emploi et Pôle Emploi sur le territoire, font que les gens, à force de nous voir, pensent à nous, il y a donc un relais, nous avons de plus en plus de demandes pour l'implantation, des agrandissements, de l'emploi. Cela fonctionne, en deux ans, c'est un beau résultat.

M. Gaubert : je suis d'accord sur la méthode, c'est une opportunité que nous a offerte le Muretain Agglo, c'est très bien.

Mme le Maire : le Muretain Agglo ? Non, ce n'est pas le Muretain Agglo.

M. Gaubert : disons que le fait effectivement de mutualiser à travers le club des entreprises du Muretain, c'est via le Muretain Agglo.

Mme le Maire : d'accord, mais la soirée ce n'est pas le Muretain Agglo.

M. Gaubert : je me suis mal exprimé. Aujourd'hui, on dit "on veut attirer les entreprises". En l'occurrence, les entreprises Fonsorbaïses adhèrent à un système pour qu'elles puissent se développer, ou peut-être embaucher. Donc, nous pouvons être dans la consolidation. Mais, demain, si nous voulons attirer les entreprises, il faudra que nous ayons les capacités d'accueil. J'ai entendu le Président du Muretain Agglo dire que nous étions la structure intercommunale dont le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises est la moins élevée. Il ne faudrait pas aussi entendre au travers de ce message "venez sur le territoire du Muretain Agglo, mais ne favorisez par la commune de Fonsorbes". Soyons donc prêts aussi à offrir des capacités d'installation aux entreprises qui souhaiteraient venir. Le territoire du Muretain Agglo est grand, d'autres communes sont demandeurs.

Mme le Maire : bien sûr. Cela dit, il est préférable qu'elles viennent sur le territoire du Muretain Agglo que d'aller sur le SICOVAL ; globalement, nous en aurons aussi les retombées. Nous allons nous donner les moyens de les faire venir sur Fonsorbes, je le disais dans mon discours, et je l'ai redis tout à l'heure, grâce à la révision du PLU, nous allons ouvrir des zones, il y aura la déviation (nous tournons toujours autour de cette même problématique), mais notre volonté y est. Nous avons reçu des entrepreneurs locaux, nous pouvons parler d'agrandissement et autres (de meilleurs résultats qui leur permettront d'embaucher), mais l'important aussi c'est de se faire connaître. Jusqu'à présent, personne ne connaissait Fonsorbes, l'objectif est donc celui-là. Déjà, faisons-nous connaître et reconnaître, et après nous pourrons espérer que le reste suivra, doucement mais sûrement.

M. Gaubert : tout à l'heure, vous disiez qu'effectivement la plupart des gens ne se connaissaient pas, ils sont très individualistes. Pour arriver à ce que les gens comprennent l'intérêt d'adhérer à une association, de se mutualiser au travers des différents partenaires, il y a un pas à franchir. D'autre part, c'est inciter les gens à venir s'installer sur la commune pour créer de nouvelles recettes avec de nouvelles activités, c'est ça la démarche.

Mme le Maire : nous sommes d'accord.

M. Buisson : il a fallu aussi retenir la volonté de monter une charte sur ce territoire de la commande publique. Il ne faut pas non plus oublier que cette nouvelle Communauté d'Agglomération qui va passer à 120 000 habitants est l'une des 5-6 plus grosses Communautés d'Agglomération de la nouvelle région (jusqu'à Montpellier). Ce qui est intéressant effectivement, c'est cette démarche-là. J'ai juste été un petit peu surpris quand il a annoncé être le porteur du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) La même démarche se fait aussi sur le club des entrepreneurs de l'ouest toulousain, au niveau de Plaisance, Colomiers : le retour d'expérience avec d'autres façons de procéder était également intéressant. Hier soir, j'étais avec M. Gautier justement, sur un débat de politique nationale, où il a été question que les deux clubs seront amenés aussi à se rencontrer. C'est pourquoi je parle de cohérence territoriale. Lorsque le Conseil Départemental parle de contrat de territoire, il doit bien penser à monter des pôles qui aient une cohérence territoriale et qui pourront s'articuler et rester durables. Cela sera vraiment l'enjeu de demain.

34 - BILAN DES FORMATIONS DES ÉLUS 2015

Mme le Maire : en vertu de l'article L 2123.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Elus ont droit à une formation adaptée à leurs besoins. L'article L 2123.12 du Code Général des Collectivités territoriales précise également qu'un tableau récapitulatif des actes de formation des Elus financés par la collectivité est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des Elus. Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2015 est joint aux documents comptables du Compte Administratif 2015. La dépense s'élève à 1 475 €. Pour rappel, le montant inscrit au budget 2015 était de 1 500 €. Il est rappelé que l'Agence Technique Départementale prévoit des formations dont le coût est compris dans l'adhésion annuelle.

Pour information, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal à partir de 2016. Le budget 2016 prévoit donc un montant de 2 625 €.

M. Gaubert : 2 %, c'est 1 600 €.

Mme le Maire : il s'agit d'indemnités "théoriques", nous sommes donc au-delà.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce bilan des formations des Elus de 2015.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

35 - PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ

Mme le Maire : ce projet a été présenté en commission culture et en commission urbanisme.

Le projet est présenté par vidéo-projection.

M. Chouard : oui, tout à fait. Ce projet sera également présenté en CHSCT. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 861 456 € HT, soit 1 033 747 € TTC. Le permis de construire a été déposé en février, par rapport à l'ouverture de la sortie de secours supplémentaire exigée (il la situe sur le plan), car nous avons émis l'idée sur ce projet de pouvoir séparer la salle en deux au cas où nous en aurions uniquement une utilisation partielle (pour un spectacle par exemple de 150 personnes assises). L'avant-projet a été remis au mois de mars, le dossier de consultation des entreprises sera finalisé fin avril, la consultation des entreprises sera lancée début mai, la remise des offres est prévue fin mai, le choix des entreprises est prévu dans la première quinzaine de juin (par la commission d'appel d'offres) et le dossier sera validé par le Conseil Municipal le 16 juin. Le chantier débutera juillet, tel que nous l'avions annoncé.

Globalement, les vestiaires qui se trouvent aujourd'hui au fond disparaîtront totalement. Une entrée supplémentaire sera également créée à cet endroit, de façon à avoir un accès direct sur la zone qui sera au-dessus des guichets des vestiaires qui seront à l'entrée, zone de régie, son et lumières. Les anciens vestiaires deviendront des salles de rangement, sur le fond. Tous les sanitaires seront refaits, de manière à respecter les normes, des deux côtés. Un bar sera créé sur le fond de la salle de façon à ce qu'il ne soit pas en plein milieu, que les gens aient la possibilité de continuer à discuter, par exemple, sur un festival de musique. Ce bar sera ouvert côté salle et hall d'entrée. Toutes les menuiseries seront changées, que se soit celles des portes d'entrée, d'accès, de toutes les fenêtres situées sur la longueur. Sur la partie réservée au Comité des Fêtes, une mezzanine métallique sera créée sur toute la longueur, avec un accès escaliers dans la salle, dont le plancher sera en béton. Le local ménage sera transféré, dont 8 m² empièteront sur une partie de la salle réservée au Comité des Fêtes, sachant que ce dernier récupère 25 m² en mezzanine. L'accès à cette mezzanine, conformément à ce qui avait été demandé, sera uniquement réservé au Comité des Fêtes. Le bar, ainsi qu'un point eau, seront créés conformément aux normes. Nous ne touchons pas aux locaux des climatisation et chaufferie. Dans la salle elle-même, nous ne touchons pas le sol puisque nous n'en avons pas financièrement la possibilité. Nous le ferons, j'espère, dans une troisième tranche, sachant que les première et deuxième tranches sont globalisées sur une même année de chantier. Par contre, sur la partie arrière, sera créé un local "cuisine-traiteur", sachant qu'il n'y aura pas d'installation particulière (les traiteurs viendront avec leur propre matériel) ; il y aura juste un point d'eau. Une zone d'une trentaine de mètres carrés sera créée, selon les normes d'accessibilité pour les loges. Sur une partie des façades, tous les chéneaux seront modifiés afin d'éviter les fuites d'eau ; une partie de l'étanchéité du toit sera également reprise. De plus, nous créerons un plafond qui diminuera le volume de la salle car ils permettent également une isolation phonique. Les vitrages situés de chaque côté seront remis à neuf car les normes d'isolation ne sont pas respectées. Nous aurons la possibilité d'obturer complètement les deux côtés, c'est-à-dire qu'il y aura des rideaux électriques qui permettront, à partir de 18 heures, d'avoir le noir complet, même en journée.

Voilà, peut-être en ai-je oublié car le dossier fait 90 pages. Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : la destination finale de la salle reste-t-elle salle polyvalente ?

M. Chouard : qu'entendez-vous par salle polyvalente ?

M. Gaubert : l'autre jour, vous avez dit "plus de jeux de ballons".

M. Chouard : dès l'instant où tous les murs posséderont des systèmes d'accroches alvéolés spécifiques permettant le montage et démontage rapides des décorations, avec un plafond décoratif, les jeux de ballons seront effectivement interdits. Il n'y aura donc plus d'affectation purement sportive. Par contre, étant donné que le sol ne sera pas refait, les écoles pourront continuer à utiliser la salle pour des activités sportives (par exemple pour le roller).

Mme le Maire : en ce qui concerne les écoles, il est vrai que la question a été posée. Nous avons demandé que des créneaux soient dégagés sur la salle de gym pour les écoles élémentaire et maternelle, cela ne couvre pas bien entendu toute la semaine, mais des demi-journées leur seront dorénavant réservées, ainsi qu'au temps périscolaire entre 12 et 14 heures. Aussi, l'Avenir Fonsorbais Gymnastique a essayé d'optimiser

l'occupation de la salle puisqu'il en est le seul utilisateur de façon à laisser de l'espace au scolaire et au périscolaire. D'autre part, jusqu'à présent, les scolaires n'utilisaient pas la salle de danse (certains ne savaient pas qu'elle existait sur le Trépadé) ; ils pourront donc l'utiliser, avec bien sûr des chaussons adaptés de façon à ne pas dégrader les locaux, au même titre que la salle de gymnastique. De plus, ils ont accès au préau, ainsi qu'au stade du Trépadé, pour jouer au football ; ils peuvent donc jouer au ballon en extérieur. Nous pouvons donc penser que tout le monde y trouvera son compte. De toute façon, la salle ne pouvait pas rester dans l'état dans lequel elle était.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Perrot : vous avez oublié un point, M. Chouard, dont nous avons discuté en commission, à savoir l'éclairage qui était passé en led, en basse consommation.

M. Chouard : tout à fait.

M. Perrot : de plus, il n'est toujours pas question de mettre des panneaux solaires sur la toiture ?

M. Chouard : non. J'en avais émis l'idée lors de la première réunion avec les architectes. Je ne suis pas assez technicien pour vous en expliquer les raisons, mais les architectes nous ont expliqué que cela n'était pas réalisable, aujourd'hui, dans l'état actuel. Mais cela peut s'étudier.

M. Perrot : cela peut s'étudier, ce n'est pas une question de toiture qui ne serait pas assez solide.

M. Chouard : nous rencontrons des problématiques avec les murs de support, pour lesquels nous n'avons retrouvé aucun plan de construction d'origine. Il y a en effet une problématique de poids, déjà par rapport à certaines structures. Les architectes ont dit qu'ils allaient réaliser des sondages, nous verrons alors comment la structure a été montée. En fait, nous ne savons pas si pour certaines structures c'est du vide ou si c'est plein.

M. Perrot : ils pourront, une fois que les travaux auront débuté, voir si ça peut supporter cette installation. Donc, éventuellement, cela pourrait passer dans une tranche 3 ou 4.

M. Chouard : tout à fait, cela peut s'étudier.

M. Perrot : autre point : est-il prévu, sachant que la toiture est tout de même assez imposante, un récupérateur d'eau ?

Mme le Maire : aujourd'hui, non.

M. Chouard : pour une utilisation sur la salle elle-même ? Car nous n'en avons pas besoin sur la salle.

M. Perrot : non, pas forcément sur la salle.

Mme le Maire : même dans le secteur, nous n'avons pas besoin d'arrosage, nous n'arrosons rien. Je ne vois donc pas très bien à quoi nous servirait de récupérer l'eau sur ce secteur-là.

M. Chouard : le problème, c'est qu'il faudrait un emplacement pour mettre des cuves de récupération

Mme le Maire : il n'y a pas d'espaces verts que nous arrosions, si ce n'est le stade du Trépadé, mais je ne vois pas très bien comment nous pourrions procéder.

M. Perrot : cela pourrait être utile au moins pour les services techniques, avoir une réserve d'eau. Cela pourrait s'étudier ultérieurement.

M. Chouard : tout-à-fait, cela pourra se regarder.

Mme le Maire : nous pouvons poser la question, ce n'est pas le plus compliqué.

M. Perrot : merci.

M. Pilet : M. Perrot ...

Mme le Maire : ... est dans le développement durable.

M. Pilet : voilà. Cela permet d'illustrer ce que j'essaie de faire passer comme message sur la notion de développement durable, que Mme Vitet essaye aussi de faire passer, c'est voir comment il s'invite sur chaque investissement ou projet. Par exemple, les récupérateurs d'eau sont une chose assez simple mais qui peuvent être utiles pour l'arrosage de toutes les plantations environnantes. M. Chouard, souligner l'aménagement des loges réalisé pour les personnes ayant des problèmes d'accessibilité, c'est très bien ; du coup, il faudra aussi prévoir la scène.

Mme le Maire : compte-tenu du coût, nous l'avons éliminée, elle rentrera également dans une tranche 3 ou 4. Pour l'instant, nous restons avec la scène telle qu'elle existe parce que nous n'avons pas les moyens d'investir sur une scène telle que nous l'avions envisagée, voire rêvée.

M. Pilet : les services techniques peuvent proposer des solutions tout à fait simples.

Mme le Maire : une rampe ? Vu la hauteur de la scène existante, et compte-tenu du pourcentage de rampes, elle devra partir de loin pour qu'elle soit accessible.

36 - RÉSIDENCE BÉNECH DE COLOMIERS HABITAT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET CESSION D'UNE PARCELLE (délibérations n° 2016-080 et 2016-081)

Mme le Maire : il s'agit d'un simple échange. Dans le cadre de la nouvelle résidence Bénech par Colomiers

Habitat, il est proposé de procéder à l'acquisition du lot B de la parcelle cadastrée BP 136 qui correspond à l'espace où est situé le banc de la résidence Bénech. Cette parcelle, d'une superficie de 9 m², est la propriété de la société Colomiers Habitat, et serait cédée à l'euro symbolique.

D'autre part, il est proposé de céder à la société Colomiers Habitat le lot DP de la parcelle cadastrée BP 136 d'une superficie de 63 m² pour l'euro symbolique. Il correspond à l'empiètement du parking de cette résidence sur le domaine public. Le service France Domaine a validé cette cession à l'euro symbolique. Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 5 avril 2016. Le plan été joint à la convocation. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cet échange de parties de parcelles (acquisition et cession) définies ci-dessus, selon les conditions énoncées.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

37 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF - LIEU D'ACCUEIL ADOLESCENTS PARENTS (délibération n° 2016-082)

Mme Hernandez : il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour une demande de subvention auprès de la CAF pour le Lieu Accueil Adolescents Parents du Point Ecoute Jeunes. Le public concerné, ce sont les jeunes de 12 à 25 ans, seuls ou accompagnés, ainsi que les parents et leur entourage. Des permanences d'accueil sont prévues le lundi et le mercredi après-midi, ainsi que des rencontres collectives à destination des parents et des adolescents. Le coût du projet est estimé à 20 020 €, la subvention espérée est de 5 000 €. Il y a eu un retour de la CAF en fin d'après-midi, qui valide le projet. Il sera donc présenté en commission fin mai, et si la subvention est accordée, elle ne concernera que les actions à visée collective puisque la CAF ne finance que les actions collectives (café-débat, théâtre, forums ...).

Mme le Maire : je crois qu'en terme d'actions collectives, la CAF travaille actuellement sur la possibilité d'une rencontre traitant des réseaux sociaux et de l'usage qu'en font les jeunes, et du danger que cela peut représenter. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la CAF pour le Lieu d'Accueil Adolescents-Parents.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

38 - COMPLÉMENT DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR 2016 (délibération n° 2016-083)

Mme Hernandez : lors d'un Conseil Municipal, il avait été acté de solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour le FIPD de 2016, pour un coût prévisionnel de 38 975 €. Les actions présentées étaient les suivantes :

- ↳ Action n° 1 : Dispositif relais collègue
- ↳ Action n° 2 : Prévention nocturne + AJM
- ↳ Action n° 3 : Chantiers éducatifs

Aussi, il est proposé de rajouter les actions suivantes :

- ↳ Action n° 4 : Violences faites aux femmes, violences intrafamiliales : coût prévisionnel 5 890,00 € - subvention espérée 3 000 €

L'action porterait sur une information au grand public, avec un jeu de l'Oie sur le marché du samedi matin, ainsi qu'une conférence gesticulée le samedi soir (une personne ayant subi des violences racontera son parcours) ; une distribution de flyers aura lieu. Une formation sera organisée pour le personnel, et une action sera engagée auprès des jeunes du collège sur l'égalité filles-garçons.

- ↳ Action n° 5 : Prévention des conduites addictives : coût prévisionnel 5 475,00 € - subvention espérée 3 000 €

L'action porterait sur une formation du personnel sur la consommation des produits, aux produits eux-mêmes puisque visiblement cela change, et comment en parler aux parents et aux jeunes, comment plus ou moins détecter les jeunes qui consommeraient.

Mme le Maire : avez-vous des questions à poser ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une aide financière complémentaire dans le cadre du FIPD 2016 pour les deux actions supplémentaires ci-dessus décrites.

VOII	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : juste une information, en relation avec ce sujet : il est prévu une réunion le 13 mai avec l'ensemble des Présidents d'associations, pour justement évoquer cette problématique de consommation sur un certain nombre de sites, ou dans le cadre des activités pratiquées au sein des associations, pour les sensibiliser sur les risques auxquels ils s'exposent et sur les mesures à mettre autant que faire se peut en place pour éviter que ne se produisent de tels comportements. Nous serons accompagnés de la Mairie de Saint-Lys, à savoir par M. Christian Maurice qui a travaillé sur ce sujet, sachant qu'une charte a été mise en place sur cette commune.

M. Chouard : je voudrais juste préciser, parce qu'il s'agit d'une information que nous n'avons pas forcément, que, normalement, tous les Présidents des associations doivent, pour une distribution d'alcool régulière, avoir suivi une formation particulière imposée par la loi. Je cite par exemple l'association du boulo-drome car le Président, M. Canillo, est le seul qui ait suivi cette formation. Elle est normalement obligatoire. Le Comité des Fêtes est également concerné, mais je ne parle que des associations "sportives".

39 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : projet de fusion avec la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo, Axe Sud et la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Saves et de l'Aussonnelle (CCRCSA) : le travail est lancé, avec d'ores et déjà des réunions qui se sont tenues entre les trois Directeurs Généraux des Services des collectivités concernées ; un travail sur les finances a débuté. Nous aimerions pouvoir finaliser le plus rapidement possible le pacte financier qui lie les seize communes du Muretain Agglo afin de pouvoir travailler avec les autres collectivités, c'est-à-dire que nous arrivions à un accord pour les années à venir avant de pouvoir discuter avec les autres collectivités. Il est important que nous soyons d'abord d'accord entre nous. La volonté des Elus du Muretain Agglo est vraiment d'essayer de travailler le plus rapidement possible sur ce dossier-là. L'objectif, au-delà de ce pacte financier qui nous lie, est de travailler sur un pacte établissant les grandes lignes de la future entité que sera la future Agglo de 120 000 habitants.

L'arrêté préfectoral devrait arriver avant le 15 juin, les communes auront donc 75 jours pour émettre un avis sur cet arrêté en Conseil Municipal, sachant qu'il faudra l'accord des 50 % des communes représentant 50 % de la population. Il est prévu, normalement fin avril, mais fort probablement en mai, une première conférence des Maires regroupant les 26 Maires des 26 communes concernées. Dans un premier temps, ce serait une réunion dans un but plutôt convivial, l'objectif étant que nous nous connaissions les uns les autres, car ce n'est pas le cas pour certains d'entre nous. Ensuite, pourra commencer le travail des Vices-Présidents en fonction des compétences des uns et des autres pour pouvoir avancer sur le projet commun.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : je crois que cela vient interpellé sur ce projet qui arrive très rapidement, je ne vais pas revenir sur la question de la démocratie. Mais, c'est aussi comment ce sera acté, pour être dans une vraie logique de territoire, et que ce soit vraiment une agglomération qui soit au service du territoire et de l'ensemble des habitants.

Mme le Maire : c'est bien ainsi que nous le concevons.

M. Pilet : j'entends que les seize premières communes vont réfléchir. Je n'ai pas tous les détails, mais il me semble que la réflexion devrait d'ores et déjà s'inscrire, si toutes les communes sont d'accord, dans une entrée globale.

Mme le Maire : certes. Mais il faut que nous, nous soyons déjà d'accord sur ce que nous voulons y mettre, sur ce que nous avons, sur les compétences qui sont les nôtres, de façon à pouvoir aussi défendre nos arguments avec d'ores et déjà des choix financiers posés. Ce ne sera pas "open bar" comme le souhaitent certains. Il faut donc que nous posions des choses avant de pouvoir les défendre et accueillir, envisager l'agrandissement tel qu'il va se faire de façon sereine. Nous ne pouvons pas, nous, être en désaccord sur un certain nombre de choix qui sont faits ou qui seraient faits. Nous devons arriver, tous les seize, avec la même volonté et des décisions communes, des choix communs. Nous entendons que des Elus souhaiteraient remettre en cause certaines compétences que nous avons. Nous sommes seize, nous aurons la majorité au

sein du futur Conseil Communautaire, il faut donc que nous puissions défendre aussi un certain nombre de nos compétences ; et, pour cela, nous devons être d'accord sur le pacte financier. Jusqu'à présent, nous n'étions pas concernés, le pacte financier n'était pas pour nous, il l'était pour les quatorze autres. Donc, nous aussi, nous aurons des choses à défendre et nous les retrouverons sans aucun doute l'année prochaine avec des modifications de l'Attribution de Compensation.

M. Pilet : c'est bien ce que je pressens. C'est-à-dire qu'aux seize communes du Muretain Agglo, s'ajouteront les autres collectivités. La négociation risque d'être difficile : si ces dernières ne sont pas d'accord sur les propositions du Muretain Agglo, elles vont revivre ce que Fonsorbes a vécu quelques années auparavant.

Mme le Maire : la Communauté de Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle est arrivée en nous disant qu'elle avait prévu des investissements de l'ordre de deux millions d'euros en 2016. Mais ce n'est pas ainsi que ça se passera, sous prétexte qu'elle rentre au Muretain Agglo, c'est ce que je disais tout à l'heure, ce n'est pas "open bar". Nous ne serons pas en capacité de financer les investissements qu'elle avait envisagés, cela ne fonctionne pas de la sorte. Soit, nous nous agrandissons, nous accueillons, mais nous accueillons de façon réfléchie.

M. Pilet : il n'y a pas de réflexion globale, nous sentons déjà que ce qu'il va se tramer ...

Mme le Maire : ça ne peut pas être simple.

M. Pilet : je n'ai pas dit que c'était simple.

Mme le Maire : la volonté sera effectivement d'avancer ensemble, autant que faire se peut, mais pour autant nous ne serons pas en capacité d'assumer un certain nombre de choses dont avait rêvées la Communauté de Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, ce ne sera pas possible. Après, il y aura la qualité de service dont nous bénéficions et dont elle bénéficiera, cela ne fait pas de doute.

M. Pilet : la logique c'est : le Muretain Agglo va faire des propositions, aux autres, qui sont du coup minoritaires, d'accepter avec des aménagements.

Mme le Maire : bien sûr.

M. Pilet : voilà, nous en sommes là.

Mme le Maire : oui. Nous allons vivre ensemble. Donc, l'objectif n'est pas de se disputer dès le début, c'est d'essayer de trouver des compromis qui soient satisfaisants le plus longtemps possible.

M. Buisson : "vivre ensemble" et "construire ensemble" pare aussi aux injustices territoriales, ce sera un gros défi. Nous comprenons bien quand même que ce schéma-là fait naître déjà une autre évolution qui est le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural), qui sera un autre échelon où il y aura des possibilités de mutualisation et des volontés, justement, à affirmer en matière de choix politiques, de développement économique, d'investissements. Mais, le Conseil Départemental a justement essayé d'initier un petit peu tout le monde à cette démarche via les contrats de territoire qui seront centralisés par la future intercommunalité. Alors, aujourd'hui, effectivement, le Conseil Départemental reçoit des demandes qui concernent des investissements faits par les Communes du Savès et de l'Aussonnelle à une hauteur assez élevée, qui paraissent peu cohérentes par rapport à l'avenir du Muretain Agglo ; donc, il est vrai qu'il y a toute une réflexion. Et puis, il y a aussi ce que l'on appelle la voirie. Et là, en matière de voirie, il va falloir aussi se poser la question puisque nous demandons une réflexion à l'échelle maintenant de l'intercommunalité. Tout ceci va donc demander beaucoup de réflexion, mais il faut déjà anticiper le futur échelon parce que nous ne pouvons pas, à chaque fois, subir une loi et s'adapter par défaut, à défaut justement de concertation citoyenne, car nous savons très bien que les jeux d'appareil politique vont gangréner encore une fois le fond réel qui est l'intérêt des concitoyens sur ce territoire. Je pense que Fonsorbes peut jouer un rôle important dans cet aspect de neutralité et impulser des propositions. Mais, pensons déjà au territoire de demain, et j'y reviens, posons-nous la question des communes qui ne veulent plus rester dans le Gers et d'autres qui ne veulent pas aller à la métropole.

Mme le Maire : ce qu'il y a de sûr, c'est que notre position géographique, là pour le coup, est un avantage dans le sens où Fonsorbes est la grosse commune du pôle ouest du Muretain Agglo, majorée par l'arrivée des six petites communes. Elles ne pèsent pas grand-chose en terme de nombre d'habitants, il n'en demeure pas moins qu'elles attendent sans aucun doute beaucoup de nous.

M. Pilet : dernière chose sur ce point : comment les citoyens seront-ils informés ?

Mme le Maire : j'ai mis un petit mot sur le site, l'article a été repris par la Dépêche, c'est juste informatif. Nous en parlerons le soir du forum citoyen, nous aurons les informations qui apparaîtront nécessaires et suffisantes.

M. Pilet : "au moment présent", parce que de toute façon c'est un dossier qui ne fera qu'évoluer.

Mme le Maire : oui. Ce qui est important pour la population fonsorbaise, et d'une manière générale le territoire, c'est qu'ils sachent que le Muretain Agglo grossi. Un bulletin Agglo sera distribué (que vous avez peut-être eu d'ores et déjà dans vos bannettes) à l'ensemble de la population. Ce sera donc un support supplémentaire pour découvrir le nouveau périmètre.

40 - PROPOSITION DE NOM POUR LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES
(délibération n° 2016-084)

Mme le Maire : nous avons reçu un courrier de Mme Delga, je ne vous lis pas l'intégralité du courrier, je vous lis juste à la fin : "il m'a paru particulièrement important que les communes de la région puissent être consultées. Je m'adresse à vous dans un esprit républicain afin que votre institution puisse faire des propositions si elle le souhaite. Sur la base de cette consultation institutionnelle, l'Assemblée Plénière du 15 avril 2016 déterminera une liste de noms qui fera ensuite l'objet d'une large consultation citoyenne jusqu'au mois de juin. Enfin, l'Assemblée Plénière du 24 juin 2016 adoptera une délibération formulant l'avis du Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur le nom de la région, pour transmission au Gouvernement. Le nom définitif de la région sera ensuite fixé par décret en Conseil d'État, pris avant le 1er octobre 2016".

Nous avons donc lancé une consultation auprès de la population par le biais du site Internet et Facebook. Une quarantaine de Fonsorbais a répondu : le nom qui émerge indéniablement est "Occitanie", puis nous avons "Midi Languedoc", "Midi", "Languedoc", "Grand-sud", "Pyrénées Languedoc", "Région Occitanie", "Pays d'Oc", "Pays d'Occitanie", "Pyrénées Méditerranée", "Midi-Pyrénées", "Pays Cathare", "Languedoc Pyrénées", "Midi Ouest", et alors la plus originale "Mipilangrou". Donc, si nous nous en tenons au choix des Fonsorbais, il ne fait pas de doute sur le fait que c'est "Occitanie" qui arrive très largement devant.

M. Pilet : nous, au nom du groupe, nous avons une proposition à donner, en soulignant la démarche du Conseil Régional de tenter d'associer tous les habitants de la région à la nouvelle appellation, que cela puisse servir d'exemple à la nouvelle agglomération en cours de construction, et il est dommage que la CAM, lorsqu'elle a changé de nom, n'ait pas eu cette même démarche, j'en profite pour le signaler, donc c'est vrai que du coup c'est un peu confus parce que sur les différents médias nous voyons déjà que des noms ont déjà été réfléchis, mais je crois que cela a le mérite d'exister, à savoir, non pas "Occitanie", mais "Occitania" pour la touche occitane. Mais je crois que "Occitanie" peut faire consensus.

M. Gaubert : est-ce que le terme "Occitanie" convient bien à la région ?

Mme le Maire : il est clair que les Catalans ne seront pas contents, dans le sens où leur revendication est "Occitanie Pays Catalan" qui est cette reconnaissance de leur différence.

M. Buisson : après, le débat est un peu faussé parce qu'il y a un comité du nom qui s'est réuni, et qui, effectivement, était parti sur huit noms. Hier, au Conseil Départemental, il nous a été demandé d'acter sur une proposition de cinq noms, ça se réduit donc de plus en plus. Aujourd'hui, la tendance qui en a été ressortie des collectivités territoriales est "Pyrénées-Méditerranée".

Mme le Maire : "Pyrénées-Méditerranée", ici, a été proposé par un seul Fonsorbais.

M. Buisson : il y a quand même une adéquation entre ce qu'il se décide dans les Chambres et ce qui est pensé dans la population.

Mme le Maire : souhaitez-vous que nous propositions les trois premiers noms suggérés par les Fonsorbais ? Sachant que les noms proposés sont les suivants :

- "Occitanie Région Occitanie" : 17
- "Pays d'Oc et Pays d'Occitanie" : 3
- "Grand-Sud" : 3
- "Pyrénées Languedoc" : 2
- "Midi" : 2
- "Midi-Languedoc" : 1
- "Languedoc" : 1
- "Pyrénées-Méditerranée" : 1
- "Midi-Pyrénées" : 1
- "Pays Cathare" : 1
- "Midi Ouest" : 1
- "Mipilangrou" : 1

Proposons-nous un seul nom ? Ou faisons-nous remonter les trois ou quatre premiers noms ?

Après discussion, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre au Conseil Régional les quatre premiers noms les plus sollicités par les administrés, à savoir :

- ↳ "Occitanie-Région Occitanie" : choisi par 17 administrés
- ↳ "Pays d'Oc et Pays d'Occitanie" : choisi par 3 administrés
- ↳ "Grand Sud" : choisi par 3 administrés
- ↳ "Pyrénées Languedoc" : choisi par 2 administrés

VOII	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

41 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

Mme le Maire : suite à la modification de la régie principale pour intégrer la jeunesse, les arrêtés de la sous-

régie "locations de salles et de matériel" ont été modifiés. Concernant l'arrêté de régie principale : à la demande de la trésorerie et du fait de l'intégration de la régie jeunesse, augmentation du montant de l'encaisse.

42 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1° Nous souhaiterions connaître la position de la majorité municipale concernant le projet Val Tolosa.

Mme le Maire : il n'y a pas de position de la majorité municipale dans le sens où nous ne sommes pas forcément tous d'accord, nous n'avons pas tous le même regard sur le projet. Nous avons pris acte de l'évolution du projet tel que M. Buisson l'avait évoqué, comprenant notamment la diminution des surfaces commerciales, la compensation financière pour les petits commerces. Moins de surfaces commerciales, avec une médiathèque, un cinéma de dix salles. Nous pouvons donc nous poser des questions : quel devenir pour Utopia ? Quel devenir pour l'Ecran 7 ? Surfaces dédiées aux circuits courts et au Bio : était-il nécessaire effectivement de construire Val Tolosa pour avoir des surfaces dédiées aux circuits courts ? Les emplois : il est question de 2 000-3 000 emplois, mais combien seront supprimés à côté ? Nous pouvons nous poser cette question aussi. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand même, c'est, si ce projet n'aboutit pas, les pénalités colossales qui seront à payer par le Conseil Départemental, et il est clair que c'est au travers de nos impôts qu'elles seraient payées, ce qui n'est pas rien. Donc, je pense que c'est effectivement beaucoup de questions, nous n'apportons pas tous les mêmes réponses. J'ai ma petite idée, c'est la mienne, chacun a la sienne. Il n'y aura pas de position de la majorité municipale sur ce dossier.

M. Buisson : sauf qu'il faudra, je pense, être force. Nous parlions justement ce soir de développement économique, mais du fait de la proposition de la Chambre de Commerce de répartir 800 000 € dans un premier temps, et sûrement 1 700 000 € dans un second temps, sur les commerces qui pourraient justement pâtir de cette arrivée, il faudra être fortement demandeur parce que la seule commune aujourd'hui à s'être positionnée pour demander ce dispositif, c'est la Salvétat Saint-Gilles.

Mme le Maire : d'accord. Nous sommes dans le périmètre concerné ? ... d'accord. Donc, quelle est la démarche pour entamer ce type de demande ?

M. Buisson : ce sera de concerter le bailleur, Unibail-Rodamco, et de contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Mme le Maire : d'accord. En fait, M. Buisson dit que des dédommagements sont prévus auprès des petits commerçants, et Fonsorbes pourrait en bénéficier dans la mesure où nous sommes dans le périmètre concerné. Cela mérite de se mettre en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour voir ce qu'il en est.

Il y a quand même un nouvel élément, je ne sais pas ce que cela va générer, à savoir la décision du Tribunal Administratif qui a annulé l'arrêté du Préfet du 29 août 2013 qui autorise Unibail Rodamco à détruire les espèces protégées présentes sur le site du futur centre commercial à Plaisance du Touch. Le Tribunal a considéré que le projet ne justifie aucunement d'un intérêt public majeur. La réponse de la Préfecture : le Préfet a pris acte de cette décision de justice dont les fondements sont actuellement étudiés par les services de l'État. Il a informé le porteur du projet à l'issue de l'analyse juridique. Les mesures envisagées seront communiquées aux différentes parties. C'était sur la Dépêche du Midi d'aujourd'hui. Sachant que d'ores et déjà la Mairie de Plaisance a beaucoup travaillé sur les mesures de compensation, et notamment sur le transfert des espèces végétales et animales, dont beaucoup seront installées à côté des lacs de Bidot.

M. Pilet : les dédommagements dont parlait M. Buisson sont adressés aux commerçants et artisans pour les pertes qu'ils risquent de subir. Pour le dire autrement, pour leur éviter de "mourir trop vite".

2° Suite à la réunion du 14 mars, quel est le coût global pour la commune de la station d'épuration la Salvetat Saint-Gilles (station et réseau) ?

Mme le Maire : je crois que nous vous avons répondu, sur le coût, lors du précédent Conseil Municipal.

M. Marin : le coût final c'est, pratiquement, celui qui avait été annoncé dès le départ. Nous ne pouvons pas l'affiner beaucoup plus étant donné que toutes les procédures ne sont pas encore terminées (achat de terrains et autres). Pour le moment, nous avons le coût annoncé à l'origine, sur lequel nous tablons ; nous espérons rester sur ce coût, et peut-être même sera-t-il un peu diminué. Mais, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas l'affiner à une somme exacte.

Mme le Maire : nous pouvons donner a priori des chiffres, qui ne sont pas définitifs :

- pour la station d'épuration elle-même : de l'ordre de 5 M €.
- pour les réseaux, en fonction des solutions qui seront proposées : soit 2 999 000 €, soit 3 000 057 €, c'est-à-dire 3 M €

M. Pilet : pour la commune ?

Mme le Maire : non, c'est la totalité. Ce n'est pas la commune qui paiera. Les travaux seront financés au travers de la facture d'assainissement, ce sont les Fonsorbais qui les paieront. Donc, pour l'instant, c'est ce que nous vous avons expliqué l'autre jour, nous attendons toujours du SMEA, d'une part qu'il affine les chiffres en fonction des prix annoncés dont nous n'avons pas la certitude du montant des travaux, et, d'une part, ce que nous vous avons annoncé, à savoir le prêt toxique qui reposait uniquement sur les épaules des Fonsorbais et qui est d'ores et déjà dispatché sur l'ensemble des adhérents du SMEA. Tous ces calculs qui n'ont pas abouti sont en cours de négociations avec la SFIL. Donc, aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de projection sur les années à venir, sur le prix du mètre cube, etc., que paieront les Fonsorbais au travers de leurs factures.

M. Pilet : par contre, il me semble que le tracé définitif est arrêté.

M. Marin : le tracé définitif a été arrêté lors de cette dernière réunion que vous avez citée, c'est-à-dire qu'il y aura un tuyau amenant les effluents de Fonsorbes et de Fontenilles jusqu'à la Salvetat. A partir de là, ce tuyau longera le tuyau existant de la Salvetat sur l'ancienne station d'épuration, et sera prolongé jusqu'à la nouvelle. Les deux tuyaux véhiculant les effluents des trois communes seront parallèles à partir de la Salvetat.

Mme le Maire : en fait, se pose également une question technique, celle des postes de refoulements. Le SMEA hésitait entre refoulements séparés, pas séparés. A notre connaissance, lors de la dernière réunion, cela n'avait pas été posé ...

M. Marin : si, lors de l'avant dernière réunion.

Mme Krier : en fait, il s'agit de la puissance des moteurs. Il avait été dit qu'il valait mieux, au niveau de la fiabilité, deux moteurs plus petits, qu'un énorme moins fiable. En fait, l'ensemble des participants a opté pour doubler le moteur. Le coût sera légèrement supérieur, mais ce sera plus fiable.

M. Marin : nous ferons une économie en coût d'exploitation. L'investissement est légèrement supérieur au départ, mais qui sera amorti très rapidement par la suite parce que les coûts d'exploitation seraient moindres avec les circuits parallèles à partir de la Salvetat Saint-Gilles.

Mme le Maire : excusez-moi. Le chiffre que je vous ai donné ne concernait que les réseaux, je n'avais pas rajouté les postes de refoulements, autant pour moi. Donc en fait, le montant pour les réseaux avec les postes de refoulements est de 4 941 000 €. Il s'agit de l'avant projet, ce ne sont donc pas des chiffres fermes et définitifs.

M. Pilet : lors du dernier Conseil Municipal, nous en avions parlé, il avait été annoncé une réunion dans la foulée, c'est la raison pour laquelle je reposais la question, pour connaître les dernières données.

Mme le Maire : d'accord. Nous rappelons régulièrement aux agents du SMEA, chaque fois que nous les rencontrons, que nous souhaitons avoir une projection sur laquelle nous appuyer sur les années à venir de façon à ce que nous puissions, d'abord, vous l'annoncer, et ensuite annoncer à la population quelles sont les perspectives, en terme de coûts, de leurs factures respectives.

43 - INFORMATIONS DIVERSES

Ligne 116

M. Baë : nous avons demandé au SMTC une modification du tracé de la ligne 116 pour desservir la nouvelle zone commerciale, et donc la création d'un nouvel arrêt. Nous avons obtenu l'accord lundi, il nous demande de nommer ce nouvel arrêt qui sera au beau milieu de la zone ; donc, logiquement "Portes du Gers", mais j'ai eu d'autres propositions : "Bélesta" et "Pistoulet", qui sont les lieux-dits sur lesquels il sera implanté. "Portes du Gers", à mon avis, et si tout le monde est d'accord, c'est très bien.

SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique)

Mme le Maire : nous avons reçu, je vous en avais parlé, une invitation du Conseil Départemental : Mme Vieu, Vice-Présidente chargée de l'innovation et du numérique, nous recevra le mercredi 4 mai à 14 h 30 au Conseil Départemental : *"cette réunion, que je présiderais en présence de mes collaborateurs, permettra d'évoquer les différentes solutions envisageables pour que les quinze communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo puissent adhérer au Syndicat Mixte Ouvert"*.

M. Buisson : hier, en cession, Mme Annie Vieu a été nommée responsable sur la partie grand ouest du futur SMO (Social Média Optimisation) au niveau des Conseillers Départementaux.

Mme le Maire : c'est une très bonne nouvelle pour nous.

Sur cette bonne nouvelle, je vous souhaite une bonne soirée, et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise

Pour Madame le Maire
Le Premier Adjoint
Pierre MARIN



Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude